



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent du commerce international

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 129

Le mercredi 27 novembre 2024

Présidente : L'honorable Judy A. Sgro



Comité permanent du commerce international

Le mercredi 27 novembre 2024

• (1635)

[Traduction]

La présidente (L'hon. Judy A. Sgro (Humber River—Black Creek, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 129^e séance du Comité permanent du commerce international.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le lundi 23 septembre 2024, le Comité reprend son étude des faits récents concernant le différend commercial entre le Canada et les États-Unis sur le bois d'œuvre.

Nous accueillons aujourd'hui par vidéoconférence Louis-Frédéric Lebel, président et directeur général du Groupe Lebel. Nous avons Ian Dunn, président et chef de la direction de l'Ontario Forest Industries Association. Par vidéoconférence, nous recevons Jeff Bromley, président du Conseil du bois du Syndicat des Métallus.

Bienvenue à vous tous et merci d'être avec nous aujourd'hui.

Nous allons commencer par les déclarations liminaires, puis passerons aux périodes de questions. Vous aurez jusqu'à cinq minutes.

Monsieur Lebel, je vous invite à vous adresser au Comité pour un maximum de cinq minutes, s'il vous plaît.

[Français]

M. Louis-Frédéric Lebel (président-directeur général, Groupe Lebel): Bonjour à tous.

Je m'appelle Louis-Frédéric Lebel et je suis président-directeur général du Groupe Lebel.

Nous sommes une entreprise familiale qui travaille dans le bois d'œuvre depuis plus de 60 ans, principalement dans le Bas-Saint-Laurent, dans l'Est du Québec. Nous menons aussi des activités de transformation en Ontario, au Nouveau-Brunswick et dans l'État du Maine. Nous employons environ 1 200 personnes au Canada et nous sommes parmi les 15 plus gros producteurs de bois d'œuvre en Amérique du Nord.

Notre parc d'usines en compte deux situées à la frontière du Québec et des États-Unis. Les billots qui servent à approvisionner ces usines proviennent majoritairement des États-Unis et arrivent par des chemins forestiers qui ont été aménagés à cette fin. Ces deux scieries font partie d'un groupe qu'on appelle les usines frontalières. Plusieurs scieries de ce genre, qui se situent tout le long de la frontière, ont le même statut et s'approvisionnent majoritairement aux États-Unis.

Historiquement, ces scieries avaient un statut particulier. Lors de tous les conflits que nous avons vécus avec les Américains, ce statut nous permettait de ne pas subir exactement les mêmes préjudices que les autres entreprises quand nous faisons des exporta-

tions vers les États-Unis. Autrement dit, nous n'étions pas nécessairement soumis aux mêmes taux de taxation ou nous avions des quotas qui pouvaient être différents. Depuis 2017, malheureusement, notre statut n'a pas été réaffirmé. Nous avons donc le même statut que les autres scieries et nous subissons les mêmes préjudices que l'ensemble de l'industrie canadienne.

Si on pousse la logique, on peut dire que les Américains, aujourd'hui, taxent leur propre bois. De notre côté, nous importons des billes de bois américaines, nous les transformons au Canada et, quand nous devons les exporter vers les États-Unis, nous devons payer une taxe. Les consommateurs américains paient donc une taxe sur les produits en provenance de leur propre pays.

Merci.

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant entendre M. Dunn, s'il vous plaît.

M. Ian Dunn (président et chef de la direction, Ontario Forest Industries Association): Merci, madame la présidente.

Je m'appelle Ian Dunn et je suis président et chef de la direction de l'Ontario Forest Industries Association. Je suis également forestier autorisé. Je représente plus de 50 entreprises membres dans la province, qui gèrent des usines qui produisent de l'énergie, de l'électricité, des produits de bois d'ingénierie, des pâtes, du papier et, bien sûr, du bois d'œuvre, en plus de gérer plus de 22 millions d'hectares de forêts publiques. Notre industrie contribue à hauteur de 5,5 milliards de dollars au PIB; soutient 137 000 emplois directs, indirects et induits; et représente des recettes fiscales totales pour tous les ordres de gouvernement de 3,3 milliards de dollars.

Depuis la fin du dernier accord, en 2017, les producteurs de bois d'œuvre canadien ont environ 10 milliards de dollars en dépôt aux États-Unis, dont plus de 900 millions de dollars de l'Ontario. Ce volume important de capitaux pourrait être utilisé et réinvesti dans des activités et des communautés locales, ce qui nous permettrait d'améliorer notre compétitivité. L'itération actuelle du différend commercial sur le bois d'œuvre est probablement le plus grand différend mondial depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

À l'instar d'autres administrations canadiennes, depuis les 20 dernières années, le secteur des produits forestiers de l'Ontario a fait face à de nombreux défis. Nous avons vu l'industrie se consolider et se rationaliser; des investissements et des capacités se déplacer vers des administrations à plus faible coût; l'instabilité des prix des matières premières et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement; et, bien sûr, des mesures commerciales injustes et illégales de la part des États-Unis, notre plus grand et plus important partenaire commercial.

Qu'est-ce que cela a signifié pour l'Ontario? Qu'est-ce que cela a signifié pour les collectivités de Hornepayne, de White River, de Dryden ou de Dubreuilville? Eh bien, le volume d'arbres récoltés de façon durable dans la province a été réduit de moitié, passant de 28 millions de mètres cubes à 13 millions de mètres cubes récemment. La contribution au PIB a diminué d'environ 2 milliards de dollars.

Depuis le début des années 2000, l'emploi dans l'industrie a chuté de moitié, passant de 80 000 emplois directs à environ 40 000 aujourd'hui. Récemment, j'ai entendu certains de nos membres dire qu'ils vont réduire leur calendrier d'exploitation à la suite de l'augmentation des coûts, de l'affaiblissement des prix et des droits prévus pour 2025, alors que d'autres annoncent d'autres mises à pied et fermetures. Un grand nombre d'entre eux sont des petites entreprises indépendantes familiales qui exercent leurs activités en Ontario depuis des générations. Un monsieur à qui j'ai parlé la semaine dernière a dit que sa famille détenait un permis pour couper du bois de la Couronne en Ontario depuis 110 ans, et il sera probablement la dernière personne à le détenir.

Lors d'un récent congrès, un représentant de l'industrie américaine a déclaré que: « Du point de vue des États-Unis, le litige commercial sur le bois d'œuvre s'est révélé très efficace, produisant des résultats auxquels on s'attendait. » Depuis 2016, les scieries canadiennes comptent pour 60 % des fermetures d'usine pour ce qui est de la capacité. Les scieries américaines représentent 79 % des expansions, alors que ce n'est que 14 % pour les scieries canadiennes. Les scieries américaines constituaient 98 % de la nouvelle capacité en matière de scierie, alors que les scieries canadiennes ne représentaient que 3 %.

Ces changements se sont produits dans un contexte où les droits se situent entre 8 % et 20 %. Le tarif de 30 % prévu pour août 2025 représente une augmentation spectaculaire. Elle aura probablement pour effet de menacer la rentabilité et la viabilité de nombreuses scieries de l'Ontario déjà préoccupées par l'accès au capital et aux liquidités.

Bien sûr, ce n'est pas seulement l'industrie des scieries qui est touchée par les droits sur le bois d'œuvre. Les pâtes et papiers sont habituellement fabriqués à partir des résidus générés comme sous-produits de la fabrication du bois d'œuvre. Sans cette matière première inestimable, la capacité des usines de pâtes et papiers canadiennes de fabriquer ce produit devient plus difficile et plus coûteuse. En Ontario, en un an, nous avons vu deux usines de pâtes et papiers tourner au ralenti et assisté à la fermeture définitive d'une usine de cartonnage à Trenton. En 2006, il y avait 16 usines de pâtes et papiers en Ontario; en ce moment, seulement trois sont exploitées.

Malgré les défis, l'Ontario est la seule administration au Canada qui a connu une augmentation importante des taux d'exportation de bois d'œuvre aux États-Unis.

Il existe de nouveaux débouchés emballants dans les biomatériaux et la bioénergie qui pourraient créer de nouvelles possibilités d'investissement et de développement économique pour les collectivités autochtones et non autochtones de l'ensemble de la province. Nos forêts sont abondantes, productives et gérées de manière durable. L'industrie forestière de l'Ontario est résiliente, novatrice et essentielle à notre économie, à nos collectivités et à l'environnement.

Cependant, il est clair que le différend commercial continu sur le bois d'œuvre, aggravé par d'autres défis économiques, continue d'entraver notre plein potentiel. Nous demandons à tous les ordres de gouvernement de s'attacher à renforcer la compétitivité de notre secteur, à poursuivre les efforts juridiques tout en poursuivant les négociations, et à mettre fin à ce différend.

Je vous remercie.

● (1640)

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Dunn.

Nous passons à M. Bromley, s'il vous plaît.

M. Jeff Bromley (président, Conseil du bois, Syndicat des Métallos): Bonjour, madame la présidente.

Je m'appelle Jeff Bromley et je suis président du Conseil du bois du syndicat des Métallos. Il est composé environ 14 000 membres répartis dans l'ensemble du pays; du Québec et de l'Ontario, à l'ouest jusqu'au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, et, bien sûr, en Colombie-Britannique, d'où je vous appelle aujourd'hui.

Je ne vais pas rappeler les chiffres que mon homologue de l'Ontario vient de mentionner, mais les conséquences du différend de huit ans sur le bois d'œuvre entre les deux pays pour mes membres, les travailleurs forestiers dans leur ensemble et les collectivités principalement rurales où ils travaillent et vivent ont été profondes, vastes et, en fait, dévastatrices.

En ce qui concerne le nombre d'emplois directs pour les métalurgistes, nous pensons qu'environ 2 500 à 3 000 de ceux-ci ont été touchés depuis les huit dernières années, essentiellement à cause de l'augmentation des coûts que les droits sur le bois d'œuvre ont imposés à notre industrie, rendant l'exploitation forestière et la récolte non rentables. De toute évidence, cela tient au différend de longue date qui dure depuis les huit dernières années.

Il est temps que notre gouvernement défende l'un des piliers de l'industrie canadienne, et certainement un pilier de la province où je suis, la Colombie-Britannique, car la situation a été dévastatrice.

Je vais me concentrer sur deux ou trois annonces récentes.

J'ai passé 30 ans dans l'industrie, 18 ans dans une usine de fabrication, une exploitation de taille moyenne dans le Sud-Est de la Colombie-Britannique, à Elko, et les 12 dernières années à défendre les intérêts de mes membres, tant à l'échelle locale en Colombie-Britannique que dans l'ensemble du pays.

Les dernières annonces de Canfor visaient deux collectivités de la Colombie-Britannique: Vanderhoof, avec l'usine Plateau, et Fort St. John, avec l'usine Canfor Fort St. John. Dans 30 jours environ, ces deux usines seront fermées, et les conséquences seront profondes. Ces collectivités comptent chacune environ 10 000 habitants, et il y aura une perte de 500 emplois directs. Pour l'essentiel, ces usines ne peuvent pas fonctionner, à cause, évidemment, de l'augmentation toujours croissante des droits, des tarifs et des tarifs sur le bois d'œuvre fixés par les États-Unis.

Bien sûr, comme mon homologue l'a mentionné, l'an prochain à la même date ou à l'été 2025, on s'attend à ce que ces droits, qui se situent actuellement autour de 14 % en moyenne dans l'ensemble du pays, doublent, au moins, pour atteindre la fourchette de 28 % ou peut-être 30 %, ce qui aura des effets dévastateurs sur l'économie. Je serais très surpris qu'une exploitation donnée puisse continuer de fonctionner dans ces circonstances.

On doit chercher activement à réagir à cette situation et essayer de trouver une solution, pour que les Américains viennent à la table et essaient de trouver une solution commerciale raisonnable à ce qui constitue, à mon avis, des droits illégaux et injustes imposés à notre industrie, injustement accusée par le puissant lobby de bois d'œuvre des États-Unis d'être subventionnée. Je pense que notre gouvernement canadien doit s'attacher à trouver une solution, car la dévastation pour les collectivités et les emplois va s'aggraver.

Je vous remercie.

• (1645)

La présidente: Merci beaucoup à vous tous.

Nous allons maintenant donner la parole aux membres.

Monsieur Martel, allez-y s'il vous plaît pour six minutes.

[Français]

M. Richard Martel (Chicoutimi—Le Fjord, PCC): Merci, madame la présidente.

Le secteur du bois d'œuvre est assurément très important pour l'économie, que ce soit au Québec ou dans les autres régions du Canada. En outre, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique veut imposer un décret. Cette industrie est donc grandement touchée. L'industrie du bois d'œuvre fait actuellement face à des tarifs imposés par les États-Unis. Maintenant, M. Trump menace d'imposer une taxe supplémentaire de 25 %. Le portrait n'est pas drôle ni très joli présentement.

Monsieur Lebel, j'ai une question à vous poser.

Après neuf ans de négociations entre ce gouvernement et les trois différents présidents des États-Unis qui sont succédé, on est toujours sans accord. Présentement, avez-vous encore confiance en la capacité de ce gouvernement à négocier efficacement pour protéger l'industrie du bois d'œuvre?

M. Louis-Frédéric Lebel: Ce que j'en comprends, c'est qu'il n'y a pas eu de négociations sérieuses avec nos homologues américains.

Comme vous le savez, il revient au gouvernement fédéral, et non aux provinces, et encore moins aux entreprises, de négocier ce genre d'entente. Or, force est de constater que la position du gouvernement, au départ, était de tenter de gérer ce dossier par l'entremise des tribunaux. Après les neuf ans que nous venons de passer, il faut bien en venir à la conclusion que le recours aux tribunaux ne fonctionnera pas et qu'on finira par manquer de liquidités. Il y a vraiment beaucoup d'argent qui est retenu à la douane. Cela représente le double par rapport au dernier conflit, soit 10 milliards de dollars au lieu de 5 milliards de dollars.

Ce que je demande, c'est que le gouvernement retourne ou tente de retourner à la table de négociation.

• (1650)

M. Richard Martel: Si les tarifs de 25 % sont appliqués, y a-t-il même une chance que vous soyez capables de survivre?

M. Louis-Frédéric Lebel: Depuis l'annonce, en début de semaine, de cette nouvelle au sujet des tarifs, nous avons eu plusieurs rencontres au sein de l'entreprise. Naturellement, nous devons nous y préparer. Notre premier réflexe est de voir si notre client américain, qui représente à peu près à 50 % de nos ventes de bois d'œuvre, sera capable d'assumer cette taxe. En effet, notre premier réflexe sera de lui refiler les droits supplémentaires. Si le jeu des

marchés fait que cela ne fonctionne pas, c'est sûr qu'il y aura des fermetures d'usines.

M. Richard Martel: Regardons la situation plus concrètement et supposons que les tarifs de 25 % s'appliquent. Pouvez-vous me donner une estimation, à froid, du nombre d'emplois qui risquent d'être perdus dans vos usines du Québec?

M. Louis-Frédéric Lebel: Nous avons certainement quelque 800 employés au Québec et au Nouveau-Brunswick qui travaillent directement dans les scieries et qui pourraient être touchés, si jamais on nous imposait des tarifs que nous ne pourrions pas nous permettre de payer ou que notre client déciderait de ne pas payer.

M. Richard Martel: J'inverse ma question.

Si un accord avait été conclu il y a neuf ans, quel aurait été l'effet sur la compétitivité de vos produits et sur vos projets d'expansion et d'acquisition? Si le gouvernement en place en était arrivé à une entente négociée dès le début, que se serait-il passé pour vos entreprises?

M. Louis-Frédéric Lebel: Je ne peux pas refaire l'histoire, mais, ce que je sais, c'est que notre entreprise, le Groupe Lebel, a plus de 100 millions de dollars canadiens en dépôt, parmi les 10 milliards de dollars qui sont en dépôt au Canada. Si nous avions eu accès à ces sommes, nous les aurions réinvesties dans nos scieries. Par conséquent, notre compétitivité serait plus grande parce que nos usines seraient plus modernes.

M. Richard Martel: Est-ce qu'il me reste du temps de parole, madame la présidente?

[Traduction]

La présidente: Il vous reste une minute et 12 secondes.

[Français]

M. Richard Martel: Ma prochaine question s'adresse à M. Samray. Je ne sais pas si j'aurai assez de temps pour entendre sa réponse.

Si les négociations commerciales restent bloquées, quelles seront les conséquences à long terme pour les communautés rurales? On sait que des communautés seront en danger. Il y aura aussi des travailleurs dans les communautés éloignées qui ne pourront pas aller chercher du travail n'importe où.

Excusez-moi, je viens de constater que M. Samray fera partie du prochain groupe de témoins. J'y reviendrai, alors.

Merci.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Monsieur Sidhu, allez-y, s'il vous plaît.

M. Maninder Sidhu (Brampton-Est, Lib.): Merci, madame la présidente, et merci à nos témoins d'être ici aujourd'hui pour cette étude très importante.

Notre gouvernement a été très attentif dans ses délibérations concernant toutes les négociations commerciales, et notre priorité a toujours été d'obtenir une bonne entente pour les travailleurs canadiens et l'industrie canadienne. Je sais que l'approche de l'opposition est de conclure un accord peu importe ce qui est en jeu.

J'aimerais d'abord m'adresser à M. Dunn.

Diriez-vous qu'un bon accord vaut mieux qu'un accord conclu rapidement? À votre avis, qu'est-ce qui constitue un bon accord?

M. Ian Dunn: Pour conclure un accord, nous pensons qu'il doit y avoir trois éléments. Premièrement, il y a les mesures frontalières; deuxièmement, il y a probablement un certain retour des droits pour les Américains; et troisièmement, il y a le financement d'initiatives méritoires pour augmenter la consommation à l'interne.

Nous nous entendons pour dire que nous ne voulons pas d'accord à tout prix, mais lorsque l'on regarde l'ensemble des facteurs économiques aggravants pour les producteurs de bois d'œuvre en Ontario, que ce soit la fermeture d'usines de pâtes et papiers, des usines de pâtes et papier qui tournent au ralenti, l'absence de marchés pour les résidus, l'affaiblissement des prix, etc., il devient primordial que le gouvernement poursuive les négociations et obtienne un règlement.

M. Maninder Sidhu: Je vous remercie.

Je peux peut-être me tourner vers M. Bromley en ligne.

Voici ma question: à votre avis, qu'est-ce qui constituerait un bon accord avec les États-Unis?

• (1655)

M. Jeff Bromley: Du point de vue philosophique, je crois qu'il devrait s'agir d'un accord libre et équitable. Évidemment, c'est une utopie inatteignable.

Pour ce qui est de l'accord négocié en 2006, qui a expiré le 1^{er} janvier 2017, je pense que nous avons géré la situation probablement aussi bien que possible. C'était plutôt une échelle mobile: si le prix était élevé, aucun droit ni aucune compensation monétaire n'était payé; si le prix du bois d'œuvre était faible, alors un certain droit était payé. C'était un système plus juste. Je pense, au bout du compte, que c'est l'objectif que nous devons viser.

Cependant, mon homologue a mentionné la position du lobby du bois d'œuvre des États-Unis. Le représentant des États-Unis s'exprimait lors d'une conférence ici, à Vancouver, et sa position, c'est qu'il n'y aura pas d'argent perçu de ces droits, ce montant de 10 milliards de dollars, qui reviendra aux entreprises canadiennes, à qui il est dû. Évidemment, nous ne pouvons pas nous entendre sur cette position. Une partie de ces sommes devrait évidemment revenir aux entreprises qui les ont payées. Je pense que, si ce n'est la totalité, quelque chose doit revenir au gouvernement canadien pour qu'il gère, disons, un fonds qui produirait des innovations dans le pays.

Notre industrie a de nombreuses occasions de produire du bois massif et des choses de cette nature. Avec ces droits punitifs, comme mon homologue l'a également mentionné, on ne peut pas investir dans de nouvelles technologies qui produisent plus de valeur à partir du bois d'œuvre que ce que nous récoltons ici au Canada.

Il y a beaucoup de moyens de conclure un accord, mais je pense que la pression est maintenant si grande que nous ne négocions pas nécessairement à partir d'une position de force, à cause de la menace de ces droits de 25 % ou 30 % l'an prochain ou bien des droits existants, qui vont doubler. Comme je l'ai dit dans ma déclaration liminaire, je ne vois pas comment une exploitation donnée pourra continuer de fonctionner dans cet environnement.

M. Maninder Sidhu: Je vais poser la même question à M. Lebel.

Selon vous, qu'est-ce qui constituerait un bon accord avec les États-Unis sur le bois d'œuvre?

[Français]

M. Louis-Frédéric Lebel: La première chose que nous voulons, c'est récupérer les sommes qui ont été payées de façon injuste.

Je vous racontais la situation de nos usines frontalières, qui transforment essentiellement des billes de bois américaines. Au Québec, nous sommes le plus gros acheteur de forêts privées de bois résineux. On se rappelle que les premiers arguments de la coalition américaine sur le bois d'œuvre et du gouvernement étaient de dire que les forêts publiques, puisqu'elles étaient gérées par les provinces, étaient subventionnées. À partir du moment où on s'approvisionne dans les forêts privées, on ne devrait pas payer de taxe et on devrait avoir un remboursement intégral.

La deuxième chose que nous voulons, c'est avoir un commerce équitable.

Pendant que nous payons des taxes importantes, les Européens ont développé leur filière de sciage et ils ont pris un peu nos parts de marché, surtout dans le sud des États-Unis. De plus, ils n'ont aucune contrainte de taxation ou de quoi que ce soit. Selon nous, cela n'a aucun sens.

Comme je l'expliquais tantôt, nous sommes une entreprise familiale qui est dans les affaires depuis plus de 60 ans. Nous faisons de l'exportation vers les États-Unis depuis 50 ans. Nous sommes à la porte de nos amis américains. Cela n'a aucun sens que nous ne puissions pas exporter nos produits vers les États-Unis.

Du point de vue des Américains, la crainte relève sûrement de cette volonté de protéger leurs parts de marché. Comme l'expliquait mon collègue, les producteurs américains ont profité de la crise qu'ils ont créée pour pouvoir faire grandir leur filière, surtout dans le sud des États-Unis. Selon notre compréhension, cette expansion tire à sa fin, puisqu'il reste moins de billes et de matières premières à transformer.

À notre avis, nous pourrions réfléchir à une façon de limiter nos exportations d'une façon ou d'une autre, au moyen de quotas ou de taxes, ou peut-être au moyen d'une formule hybride qui incorpore les deux, afin d'assurer aux Américains que nous ne nuirons pas au marché américain lorsque la demande sera basse.

• (1700)

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup.

[Français]

Madame Chabot, vous avez la parole.

Mme Louise Chabot (Thérèse-De Blainville, BQ): Merci, madame la présidente.

Je remercie sincèrement tous les témoins.

Comme on le voit, la question du bois d'œuvre ne trouve malheureusement pas de solution, même après de nombreuses années. À tout le moins, c'est l'objectif du Comité que de trouver des solutions.

Monsieur Bromley, pendant la pandémie, sous la direction du Conseil du bois, les dirigeants et les membres des syndicats locaux du Syndicat des Métallurgistes ont fait pression sur les élus fédéraux afin que cinq changements majeurs soient apportés au Plan d'action sur le bois d'œuvre résineux. Vous demandiez notamment d'offrir des garanties de prêt aux entreprises qui avaient payé des droits sur le bois d'œuvre expédié aux États-Unis.

Est-ce toujours l'une de vos demandes?

[Traduction]

M. Jeff Bromley: Oui, je ne renoncerais pas à cette demande. Nous en sommes au point où les Américains continuent de croire que notre industrie est subventionnée. Si c'est le cas, s'ils vont essayer de paralyser notre industrie, nous pourrions tout aussi bien demander à notre gouvernement de soutenir ces entreprises pour qu'elles puissent au moins s'acquitter d'une partie de ces droits ou en récupérer une partie, afin qu'elles puissent réinvestir et rendre notre industrie plus dynamique, et pour qu'elles puissent, dans certains cas, survivre.

[Français]

Mme Louise Chabot: On voit que la situation ne s'est pas améliorée depuis, compte tenu des droits qui ont été augmentés au mois d'août et de la menace récente de Donald Trump d'imposer des tarifs à toutes les importations.

Dans ce contexte, avez-vous des demandes supplémentaires à faire aujourd'hui?

[Traduction]

M. Jeff Bromley: En ce qui concerne les tarifs annoncés hier, la veille ou quelque chose du genre par Trump, je ne sais pas exactement quel effet ces 25 % auront sur les droits et tarifs sur le bois d'œuvre: s'agira-t-il ou non de 25 % de plus que ce qui a déjà été annoncé ou ce qui est déjà en place? Si c'est le cas, je serais étonné de voir une quelconque exploitation se poursuivre où que ce soit au pays.

Je dois comprendre la question. S'il s'agit de savoir s'il existe d'autres avenues que nous pourrions emprunter compte tenu de ces droits... Encore une fois, c'est le soutien du gouvernement fédéral. En premier lieu, il doit en faire la priorité absolue dans le dossier commercial avec les États-Unis. Pour être honnête avec vous, je ne pense pas que le différend sur le bois d'œuvre ait été la priorité numéro un au cours des huit dernières années. Ensuite, nous avons besoin de mesures provisoires, comme des garanties de prêt et des initiatives de ce genre, pour que les entreprises puissent survivre à cette situation et pour que les travailleurs continuent de travailler.

J'étais à Chibougamau avec le groupe Chantiers la semaine dernière. Toutes les petites collectivités comme celles-là vont être vraiment dévastées si ça continue.

[Français]

Mme Louise Chabot: Bien sûr, ces industries sont essentielles, d'autant plus que leurs activités sont en accord avec les ressources naturelles du Québec.

Diriez-vous que l'Accord Canada—États-Unis—Mexique de 2020 a été une occasion ratée pour le gouvernement?

On sait que le réexamen de cet accord est prévu pour 2026, mais le travail doit commencer avant. Vous considérez que le gouvernement n'a pas été assez ferme pour protéger ce secteur. Avez-vous

des mesures à suggérer dans le cadre du réexamen de l'accord prévu pour 2026?

C'est une longue question, je l'avoue, qui mérite peut-être une longue réponse.

• (1705)

[Traduction]

M. Jeff Bromley: Tout d'abord, je pense qu'il y a eu une occasion manquée. Nous avons eu le libre-échange entre les deux pays, et maintenant entre les trois pays — le Canada, les États-Unis et le Mexique. C'était en 1987 pour l'accord de libre-échange initial, et maintenant, plus récemment, il y a eu l'examen de l'ACEUM. Je pense que c'était une occasion manquée. Le bois d'œuvre a toujours été exclu injustement des accords commerciaux, et je pense que son inclusion doit être une priorité, car s'il est exclu et ne fait pas partie de ce processus, cela nous exclut — du moins sur papier — de toute tentative de contestation de ces tarifs. Cela nous exclut d'un certain nombre de processus auxquels d'autres industries au Canada participent, parce qu'elles sont parties à cet accord.

Oui, je suis tout à fait d'accord et je pense que c'était une occasion ratée, pour répondre à votre question.

[Français]

Mme Louise Chabot: Merci.

[Traduction]

La présidente: Monsieur Desjarlais, allez-y, s'il vous plaît.

M. Blake Desjarlais (Edmonton Griesbach, NPD): Merci beaucoup, madame la présidente, et merci aux témoins qui sont présents aujourd'hui.

Bien sûr, les nouvelles qui nous parviennent de nos homologues américains aux États-Unis sont profondément troublantes. C'est une attaque contre nos industries. C'est une attaque contre nos travailleurs. C'est une attaque contre la capacité d'avoir une Amérique du Nord forte. C'est très préoccupant pour les néodémocrates et les syndicats de tout le pays, et je pense que nous, les Canadiens, devons prendre cela au sérieux.

Comme nous l'avons déjà entendu, les témoins ont exprimé leur consternation face au fait qu'un différend commercial qui a éclaté en 1982 — avant même ma naissance — perdure maintenant. C'est un genre de différend qui perdure depuis 1982. Par exemple, entre 2004 et 2009, nous avons déjà perdu près de 10 000 emplois directs et indirects dans notre secteur forestier.

Je ne peux qu'imaginer la consternation des travailleurs de tout le pays, sachant que nous avons maintenant des décennies d'inaction en ce qui concerne l'exception très extraordinaire liée au libre-échange du bois d'œuvre avec les États-Unis.

Monsieur Bromley, je prends très au sérieux vos déclarations concernant le fait que ce problème est récurrent. Il existait déjà dans le dernier accord de libre-échange que nous avons signé. Il existait déjà avant le dernier accord de libre-échange. Il existe encore aujourd'hui. L'hyper-exceptionnalité fondée sur ce seul fait, ce problème des terres de la Couronne avec les États-Unis, qui est considéré comme une énorme subvention pour toutes nos industries ici, est leur problème. Depuis 1982, ils disent que c'est quelque chose d'injuste. C'est une chose dont nous, Canadiens, sommes très fiers, en ce qui concerne la façon dont nous organisons nos terres et nos ressources naturelles pour le bien public, pour faire en sorte que nos coffres publics bénéficient réellement de la vente de nos formidables ressources naturelles ici en Amérique du Nord, ici au Canada. Je pense que c'est quelque chose que les Américains ne comprennent tout simplement pas.

Je pense que nous devons adopter une approche très forte, une approche unifiée, qui cherche à répondre à certains des enjeux à l'origine même de ce différend commercial très important, et nous devons continuer à nous appuyer sur certains des arguments que les Canadiens connaissent déjà. Nous savons, par exemple, ce que veut M. Donald Trump. C'est comme un film d'horreur, ce gars-là. Nous avons déjà vu ce film d'horreur. Il a déjà été président une fois. Le grand avantage que nous avons en tant que Canadiens aujourd'hui, c'est que, dans ce film d'horreur, nous savons à quel moment on nous fera sursauter. Nous savons quand les parties effrayantes du film vont avoir lieu. Nous savions que ces tarifs allaient être imposés. Nous savions que les conservateurs du Sud essaieraient de le faire. Nous aurions dû avoir la capacité d'organiser nos travailleurs, nos gestionnaires et nos industries pour obtenir un meilleur résultat.

On pourrait donner suite à certaines des recommandations formulées par le Syndicat des Métallos, par exemple, concernant un fonds de liquidité pour offrir un soutien face à certains des problèmes très graves liés à l'incapacité d'accéder au capital. C'est quelque chose que nous pourrions faire aujourd'hui. Nous pourrions agir dès maintenant pour soutenir certaines de nos industries et éviter toute perte d'emploi.

Monsieur Bromley, avec les récentes nouvelles concernant le projet de Trump d'imposer un tarif de 25 % sur toutes les exportations canadiennes... Je comprends votre point de vue, c'est-à-dire que nous ne savons même pas si ce sont 25 % plus les 14 % actuels, ce qui nous ferait dépasser ce seuil. C'est une question que le premier ministre aurait dû poser lors de son appel téléphonique et qu'il devrait poser aujourd'hui.

Qu'est-ce que cela signifie réellement pour les membres du Syndicat des Métallos? Je suis sûr qu'ils sont très inquiets en ce moment. Quelles sont leurs craintes? Qu'entendez-vous de la part des ouvriers, de nos frères et sœurs qui travaillent aussi activement alors qu'une menace très grave pèse sur eux?

M. Jeff Bromley: La première question est la suivante: où sont leurs chèques de paye? Vont-ils pouvoir continuer? Vont-ils être mis à pied ou même subir une fermeture permanente? Non loin de chez vous, dans votre coin de pays, dans le Nord-Est de la Colombie-Britannique, de l'autre côté de la frontière, la scierie de Fort St. John dont j'ai parlé va fermer presque complètement en raison des droits actuels et à venir sur le bois d'œuvre. Ce n'est pas une question d'approvisionnement en fibres. Il y a de bonnes ressources ligneuses là-bas. Ce n'est pas une question de manque de main-d'œuvre. Il y a une bonne main-d'œuvre à Fort St. John. Canfor a déclaré que la fermeture de l'usine est presque entièrement attri-

buable à l'augmentation des tarifs sur le bois d'œuvre cette année et à ces tarifs qui doubleront l'année prochaine.

Pour répondre à votre question, ils se demandent comment ils vont payer leurs hypothèques. Ils se demandent comment ils vont payer leurs factures. Je reviens à ce que je soulignais au sujet de nos gens, de nos membres, qui vivent dans des collectivités essentiellement rurales. Ce n'est plus aussi simple de nos jours, dans un marché immobilier où il n'est pas possible de vendre sa maison et de déménager à Vancouver, ni même à Edmonton ou à Calgary. On ne peut pas simplement déménager. Ce n'est plus aussi simple. Si ces gens perdent leur emploi, ils devront trouver du travail. Peut-être qu'ils travailleront dans le Nord de l'Alberta, je ne sais pas, mais peut-être qu'ils devront ensuite travailler à distance.

Cela crée un stress énorme pour mes membres, c'est sûr.

• (1710)

M. Blake Desjarlais: C'est l'une des industries les plus importantes du Canada. Nous sommes un pays qui exporte des matières premières. Nous sommes un pays qui s'enorgueillit de pouvoir approvisionner non seulement l'Amérique, mais le monde entier en matériaux de qualité. Nous construisons littéralement la planète avec de bons produits canadiens ici.

C'est une vraie honte de voir nos partenaires aux États-Unis faire quelque chose d'aussi cruel — et, je le reconnais, illégal — à l'égard de ce qui est censé être l'une de nos meilleures relations au monde.

Monsieur Bromley, quels éléments proposeriez-vous quant à la façon dont nous traiterons avec M. Donald Trump dans le cadre du Plan d'action sur le bois d'œuvre, qui aurait dû être mis en œuvre depuis longtemps? Vous avez présenté à l'époque, j'en suis sûr, de nombreuses recommandations. Selon vous, quelles recommandations sont toujours valables et sont d'actualité aujourd'hui pour cet accord important? A-t-on tiré des leçons de ce processus? Recommanderiez-vous l'un de ces processus pour faire face à cette crise aujourd'hui?

La présidente: Monsieur Bromley, pourriez-vous répondre brièvement? C'est simplement parce que le temps de parole du député est écouté.

Répondez-nous brièvement, s'il vous plaît, afin que nous puissions passer au prochain député.

M. Jeff Bromley: Je serai bref. Merci, madame la présidente.

Nous parlons d'une crise du logement partout au Canada. Eh bien, il y a une crise du logement partout aux États-Unis. Le fait est que les États-Unis ne peuvent pas répondre à la totalité de leur demande. Le Canada détient habituellement une part de marché de 30 %. Ils ont besoin de nos ressources, et il leur incombe de veiller à ce que le bois d'œuvre soit acheminé vers ce marché afin qu'ils puissent construire des maisons et augmenter l'offre de logements aux États-Unis.

La présidente: Merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. Baldinelli, pour cinq minutes.

M. Tony Baldinelli (Niagara Falls, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci aux témoins.

Vous pouvez vraiment entendre la frustration dans les commentaires des intervenants de notre industrie.

Monsieur Bromley, dans vos commentaires, vous avez dit: « Il est temps que notre gouvernement défende [...] l'industrie canadienne. » Je suis d'accord. Il est temps de faire passer le Canada en premier. Il est temps de défendre le Canada, nos travailleurs et les entreprises du secteur forestier.

Mon Dieu, neuf ans se sont écoulés, trois présidents américains se sont succédé, et nous négocions toujours. Notre premier ministre précédent, un premier ministre conservateur, a réussi à conclure un accord en 79 jours. Cette inaction a coûté au secteur environ 9 milliards de dollars. Nous passons d'un tarif de 14 % à l'heure actuelle... Des discussions sont en cours pour doubler ce tarif l'année prochaine, et tout récemment, le président élu des États-Unis a parlé d'un tarif de 25 %.

Notre premier ministre a récemment déclaré aux États-Unis à un auditoire américain qu'il s'agissait d'un « petit » problème. Cependant, monsieur Bromley, dites cela aux travailleurs de Vanderhoof et de Fort St. John; il y a 500 travailleurs là-bas. Ces droits et tarifs ont un impact dévastateur sur ces collectivités et ces entreprises, y compris toutes ces petites entreprises.

Lorsque Canfor a fait cette annonce au début de septembre, Brian O'Rourke, président de la section locale 1-2017 du Syndicat des Métallurgistes, a déclaré: « Dans de nombreuses petites collectivités rurales, c'est dévastateur, car il n'y a pas vraiment d'emplois transférables dans la région. »

Monsieur Bromley, comment évaluez-vous la gestion des négociations sur le bois d'œuvre par le gouvernement fédéral canadien? Croyez-vous qu'il a adéquatement protégé les intérêts des travailleurs forestiers et des collectivités de la Colombie-Britannique?

M. Jeff Bromley: Je vais être direct en disant: « non ». Comme je l'ai mentionné, je n'ai cessé de le crier sur tous les toits depuis que j'ai assumé ce poste il y a six ans, soit très peu de temps avant que cette partie du conflit ne commence.

Selon moi, le gouvernement fédéral n'y a pas prêté suffisamment attention. Pourtant, au vu de la quantité d'emplois que nous avons perdus, c'est un sujet qui devrait être une priorité. Les collectivités sont de plus en plus dévastées, et il n'y a eu aucun... Il semble que les efforts pour changer la donne se soient soldés par un échec retentissant, pour être honnête.

• (1715)

M. Tony Baldinelli: Vous avez également mentionné l'ACEUM et le fait que le bois d'œuvre résineux n'ait pas été négocié dans cet accord. Je me demandais si vous pouviez ajouter quelque chose à cela.

M. Jeff Bromley: Comme je l'ai mentionné, en 1987, lorsque le premier accord de libre-échange a été négocié avec les États-Unis, et continuellement, au fil des variations qui incluent maintenant le Mexique, l'exportation de bois d'œuvre résineux sur le marché américain n'a jamais fait partie de cet accord de libre-échange. En fin de compte, ce n'est pas un accord de libre-échange, car il y a des exclusions.

C'est très honteux, car cet accord, quelles que soient ses imperfections, prévoit des processus permettant de contester cela. Il est possible de recourir aux processus du Département du commerce des États-Unis pour contester ces droits, tout comme il est possible de faire appel à l'Organisation mondiale du commerce. Cependant, lorsque les États-Unis ne dotent pas volontairement des postes pour que nous puissions argumenter, nous n'avons pas de moyens de le

faire à l'extérieur de ces accords d'échange. Le fait de ne pas inclure les accords concernant le bois d'œuvre...

M. Tony Baldinelli: Merci, monsieur Bromley.

J'aimerais passer à M. Dunn.

En tant que président et directeur général de l'Ontario Forest Industries Association, vous avez mentionné que vous représentez 50 entreprises comptant pour environ 137 000 emplois directs et indirects.

Quelle est la conséquence de l'inaction du gouvernement et de son manque de leadership dans ce rapport? Comment est-ce que cela affecte ces 137 000 emplois dans ces petites collectivités où ces personnes vivent?

M. Ian Dunn: La réponse, c'est que c'est déjà le cas. Comme je l'ai mentionné, il y a une usine dans le Nord-Ouest qui marque un temps d'arrêt et qui réduit les quarts de travail, et licencie des employés. Il y a également deux plus petites entreprises familiales dans l'Est et dans la zone centrale de la province qui vont sûrement fermer leurs portes.

M. Tony Baldinelli: Vous avez mentionné une entreprise qui a exercé ses activités pendant 110 ans avec un permis. Il s'agit d'une entreprise familiale qui possède un permis depuis 110 ans.

M. Ian Dunn: Oui. Certes, cette entreprise n'a peut-être pas existé depuis 110 ans, mais la famille possède un permis pour couper du bois en Ontario depuis 110 ans, et il est probable que cette personne soit la dernière personne à détenir ce permis.

Le président: Merci beaucoup, monsieur.

Madame Fortier, allez-y, s'il vous plaît. Vous avez cinq minutes.

[Français]

L'hon. Mona Fortier (Ottawa—Vanier, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être ici aujourd'hui. Évidemment, cette étude est importante, car elle nous permet de mettre en lumière le défi qui se pose présentement et de recueillir les recommandations des témoins que nous pourrions soumettre au gouvernement, voire aux différents partenaires, quant à l'approche à adopter ou aux mesures à prendre pour régler ce problème.

Ma première question s'adresse à tous les témoins.

Le différend commercial entre le Canada et les États-Unis sur le bois d'œuvre est devenu l'un des plus persistants entre les deux pays. On sait que, au cours des 25 dernières années, l'industrie américaine du bois d'œuvre a souvent cherché à obtenir du gouvernement américain des restrictions sur les importations de bois d'œuvre canadien au moyen de l'application de lois américaines sur les droits compensateurs et les droits antidumping.

Selon vous, qu'est-ce qui pourrait être le plus utile aux représentants canadiens dans le cadre d'éventuelles négociations?

Je vais commencer par M. Lebel. Je précise que je n'ai pas plus que cinq minutes, donc je demanderais aux témoins de donner des réponses succinctes.

M. Louis-Frédéric Lebel: Cela fait 25 ans que nous sommes en conflit avec les Américains à ce sujet. C'est devenu un plan d'affaires de la coalition américaine. Chaque fois que des provinces tentent de se plier à des demandes, les règles du jeu changent et, quelques années plus tard, on est aux prises avec le même problème.

Il faut négocier. Je pense qu'on ne réussira pas à trouver une entente par l'intermédiaire des tribunaux. Je pense qu'il faut négocier de bonne foi pour l'ensemble des acteurs, ce qui inclut les consommateurs, qui paient plus cher leurs produits aux États-Unis présentement en raison de la taxe qui s'applique.

Dans un contexte de réchauffement climatique et de manque d'habitations partout en Amérique du Nord, il me semble que le bois fait partie de la solution et qu'il ne devrait faire l'objet d'aucun différend commercial.

L'hon. Mona Fortier: Merci, monsieur Lebel.

Qu'en pensez-vous, monsieur Bromley?

[Traduction]

M. Jeff Bromley: Je suis désolé, pouvez-vous répéter la question?

• (1720)

L'hon. Mona Fortier: Je vais commencer par M. Dunn, en raison de l'interprétation. C'est une question longue.

M. Ian Dunn: J'espère que j'ai également la bonne interprétation.

Ce conflit remonte à 1794 avec le Traité Jay entre le Canada et les États-Unis, donc il date de très longtemps.

Il vous faut un partenaire enthousiaste. Pour notre part, il ne semble pas que l'industrie des États-Unis soit si intéressée que cela aux négociations.

J'encouragerais le gouvernement à se concentrer sur ce que nous sommes en mesure de contrôler, et cela suppose de mettre l'accent sur la compétitivité, le fait d'attirer des investissements et la réduction des coûts. Ce sont des choses qui vont aider l'industrie et qui sont de compétence provinciale et fédérale.

[Français]

L'hon. Mona Fortier: Que pourrions-nous faire pour être plus concurrentiels? Avez-vous des suggestions? Nous cherchons des recommandations.

[Traduction]

M. Ian Dunn: Je m'excuse, mais vous allez devoir répéter cela pour moi.

[Français]

L'hon. Mona Fortier: Non, je ne peux pas faire ça.

Combien de temps de parole me reste-t-il, madame la présidente?

[Traduction]

La présidente: Vous disposez d'une minute et 30 secondes.

[Français]

L'hon. Mona Fortier: Monsieur Lebel, je vais continuer avec vous.

Avez-vous d'autres recommandations à nous faire pour aider le gouvernement canadien à se placer dans une position gagnante, comme vous l'avez dit dans votre allocution?

On sait que le gouvernement canadien travaille depuis des années sur la question. Vous avez parlé du recours aux tribunaux, mais il y a peut-être d'autres moyens. On a investi dans l'industrie. Y a-t-il autre chose qu'on pourrait faire pour apaiser et soutenir l'industrie forestière?

M. Louis-Frédéric Lebel: Une des façons serait de contribuer à ce que notre industrie continue de se développer et d'innover, pour que les produits du bois puissent être utilisés dans d'autres secteurs qui ne sont pas accessibles présentement ou qui le sont très peu, comme les maisons à usages multiples. C'est toute une innovation qui a été mise en place dans la dernière décennie et qui pourrait nous servir. Nous pourrions construire ce type de bâtiment au Canada. Nous pourrions même convaincre nos amis américains que c'est la voie à suivre.

L'hon. Mona Fortier: Avez-vous bénéficié de certains investissements du gouvernement pour vous appuyer dans vos efforts d'innovation et vous placer dans une position gagnante?

M. Louis-Frédéric Lebel: Malheureusement, en raison de sa position qui consiste à nous défendre par l'entremise des tribunaux, le gouvernement fédéral ne peut pas ou ne veut pas nous aider au moyen de ses différents bras financiers, comme Développement économique Canada pour les régions du Québec. Souvent, nous soumettons des idées et des projets, mais on nous dit que nous ne pouvons pas recevoir l'aide du fédéral parce que le Canada est en conflit avec les Américains au sujet du bois d'œuvre. C'est un exemple d'absurdité. Comme entreprise, nous sommes pris dans un cercle vicieux.

L'hon. Mona Fortier: Merci beaucoup.

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup.

Monsieur Savard-Tremblay, vous avez deux minutes et 30 secondes.

[Français]

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Merci, madame la présidente.

Bonjour, tout le monde.

Je remercie l'ensemble des témoins de leurs présentations.

Ma première question s'adresse à M. Bromley, du Conseil du bois.

Non seulement les répercussions sont grandes pour les travailleurs et les communautés qui subissent des licenciements et des fermetures, mais l'absence d'accords commerciaux créé également une incertitude qui, je le présume, limite tout nouvel investissement dans certains produits qui pourraient être de bonnes occasions d'affaires.

Est-ce le cas? Êtes-vous d'accord sur cette affirmation? Si oui, quels sont les effets de cette incertitude?

[Traduction]

M. Jeff Bromley: Je pense que les répercussions sont énormes, et l'absence d'accords a certainement été établie pour constituer un obstacle. Comme je l'ai mentionné avant, j'ai eu l'occasion de visiter une usine la semaine dernière à Chibougamau, au Québec, avec le groupe Chantiers. Elle dispose d'une scierie traditionnelle, mais également d'une installation de fabrication de produits en bois massif, qui fabrique des poutres en bois massif, des murs, des toits et toutes sortes de produits de valeur élevée dans lesquels l'usine a pris l'initiative et a investi. C'est l'une des bonnes nouvelles.

De nombreux débouchés dans tout le pays sont maintenant bloqués. Cet investissement n'aura pas lieu, en raison de l'incertitude et parce que les investisseurs ignorent les coûts que cet investissement engendrera. Ils ne veulent pas prendre le risque, si cela signifie que leur capacité de faire du profit continuera d'être entravée.

Jusqu'à ce que le gouvernement fédéral mette au point une solution, nous devons soit encourager les entreprises à investir dans les produits comme le bois massif et les produits de nature similaire, soit conclure un accord pour qu'il y ait de la certitude et que les entreprises investissent naturellement dans ces produits.

• (1725)

[Français]

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: À propos d'entente, à votre connaissance, y a-t-il eu des avancées quelconques quant à la réactualisation du Plan d'action sur le bois d'œuvre, qui a pris fin en 2020? Selon vous, qu'est-ce qui devrait être inscrit en priorité dans ce plan d'action?

[Traduction]

La présidente: Veuillez répondre brièvement, monsieur.

M. Jeff Bromley: Encore une fois, je pense que la seule réponse en ce moment, à part nous efforcer d'obtenir un accord, c'est d'assurer une certaine certitude pour que ces entreprises puissent réinvestir dans notre industrie.

La présidente: Merci beaucoup.

Monsieur Desjarlais, vous avez deux minutes et 30 secondes.

M. Blake Desjarlais: Merci beaucoup, madame la présidente.

Encore une fois, merci aux témoins de leur participation à cette étude importante et de leur expertise, compte tenu de l'énorme difficulté à laquelle nous sommes confrontés.

Il ne fait aucun doute que nous sommes confrontés à de sérieux défis, mais les travailleurs qui sont dans ces usines sont confrontés à des défis extraordinaires. Le coût de la vie ne cesse d'augmenter. Ces menaces de tarifs vont fortement affecter leur capacité d'aller travailler. Nous voyons les conséquences sur les collectivités rurales, en particulier. Les collectivités rurales du Canada ont subi beaucoup de coups, à commencer par les désastres naturels, la récupération à la suite de ces dépenses, le coût de la vie et ces tarifs qui menacent leur industrie. Les choses sont assez graves.

Le message que je retiens d'aujourd'hui, surtout de M. Bromley, c'est que nous devons agir pour enfin faire de ce problème, vieux de dizaines d'années, une priorité nationale. C'est un problème qui a fait en sorte que les conservateurs ont perdu plus de 10 000 emplois dans les usines, et les libéraux actuels se proposent, par l'inaction, d'en perdre davantage. C'est le problème véritable, plausible et grave avec lequel nous composons aujourd'hui.

Je pense que ma question s'adresse à M. Bromley. Pouvez-vous nous dire, en dernière analyse, ce que nous pouvons faire pour garantir que ce travail, en particulier, soit au premier plan de ces discussions?

Les néodémocrates sont profondément engagés à voir nos travailleurs et nos syndicats de travailleurs à l'avant-garde de ce plan, car c'est en grande partie ce qui nous manquait avant. Nous avons vu tellement de travailleurs et de syndicats de travailleurs jouer un rôle de second plan à de nombreuses occasions dans des discussions qui affectent leur vie. Nous voulons constituer une équipe de personnes, ici à Ottawa et dans tout le pays, qui peuvent s'occuper de ce problème important en axant leurs efforts sur les conséquences subies par les travailleurs sur leur expertise, et en faisant participer des syndicats pour les aider à relever ce défi.

Êtes-vous d'accord pour dire que nous devons voir une approche pancanadienne, menée par des travailleurs et des syndicats pour, nous l'espérons, obtenir de meilleurs résultats que ceux du passé?

M. Jeff Bromley: Je suis d'accord et j'appuie ce que vous avez dit concernant le fait que les syndicats doivent participer. C'est quelque chose qui doit arriver. Ce qui est sûr, c'est que nous sommes au premier rang pour ce qui est des conséquences d'accords injustes, de licenciements, de fermetures et ainsi de suite. Nous devons faire partie de la solution.

Je vais être honnête avec vous. C'est mon métier de négocier des accords. Alors, est-ce que je négocie des accords commerciaux de grande envergure? Non, je négocie des accords collectifs. Néanmoins, nous pouvons apporter une certaine perspective à cette table, une perspective humaine.

Je vais dire une dernière chose. Je ne fais que repenser à l'accord de 2006-2017. Cet accord nous a donné une certaine certitude, mais il a également... Nos entreprises qui ont récupéré leur argent dans le cadre de cet accord ont largement investi dans le Sud-Est des États-Unis. Aujourd'hui, Canfor et West Fraser figurent parmi les plus grands producteurs de bois d'œuvre aux États-Unis. Ces deux entreprises évoluent des deux côtés de la frontière et elles récoltent les fruits de ce désaccord, mais aux États-Unis, ce qui est extrêmement regrettable.

La présidente: Merci.

Monsieur Williams, vous avez quatre minutes.

M. Ryan Williams (Baie de Quinte, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci aux témoins de prendre part à cette réunion importante aujourd'hui.

Monsieur Dunn, je sais que vous représentez de nombreuses entreprises différentes dans l'industrie ici au Canada. Nous voulons parler spécifiquement des conséquences économiques, et de ce qui s'est passé avec cette industrie ici, ces dix dernières années. Pouvez-vous nous parler de ce que vous avez vu en matière de pertes d'emploi? Nous pouvons parler de l'ensemble des travailleurs et des usines. Je sais que Trenton, en Ontario, a vu Cascades fermer ses portes l'année dernière. Cette usine comptait 148 travailleurs.

Pouvez-vous nous donner un aperçu de ce qui s'est passé ces dix dernières années, quand nous n'avons pas résisté à cette industrie, que les tarifs ont augmenté et que les investissements ont diminué?

• (1730)

M. Ian Dunn: Je connais très bien cet établissement dans votre circonscription. Ils font partie de la nôtre.

Tout à l'heure, j'ai mentionné le besoin d'attirer l'investissement dans ces établissements. Je pense que c'est un message très important à laisser.

Pour ce qui est des conséquences sur l'emploi, j'ai mentionné tout à l'heure que depuis le début de l'année 2000, l'emploi dans l'industrie de la forêt en Ontario a diminué de moitié. Nous sommes passés de 80 000 à 40 000 emplois directs. Cela s'explique par la combinaison d'un certain nombre de facteurs économiques. Nous avons vu des restrictions, de la rationalisation, la consolidation et le déplacement de l'industrie vers les États-Unis, l'Uruguay, le Paraguay, le Brésil et l'Indonésie, mais pas le Canada. Je pense qu'il est très important de mettre l'accent sur la compétitivité.

Pour ce qui est du bois d'œuvre, si les droits sont de 25 % sur tous les produits de la forêt, c'est une tout autre affaire. La combinaison des droits sur le bois d'œuvre et de tous ces autres facteurs économiques ont causé l'importante réduction du nombre d'emplois en Ontario.

M. Ryan Williams: Par rapport à cela, selon la fameuse annonce du président élu Trump, un autre tarif de 25 % sera appliqué sur tous les produits au Canada.

Qu'est-ce que cela signifie pour ces 40 000 emplois en Ontario?

M. Ian Dunn: Nous avons 137 000 emplois directs et indirects ou induits. C'est le chiffre que nous aimons utiliser.

Je n'aime pas utiliser Twitter ou Truth Social comme test décisif pour me renseigner sur le commerce entre nos deux pays, mais si cela se produit et que cette menace est sérieuse, les conséquences sur ces emplois seront dévastatrices et d'une portée considérable.

M. Ryan Williams: Une chose que j'aime vraiment dans le secteur de la forêt, c'est qu'on plante des arbres. Le secteur de la forêt au Canada plante plus de 400 millions d'arbres par an. Ce gouvernement a annoncé qu'il allait planter quelques milliards d'arbres, mais ce projet n'a pas encore été amorcé.

Quelle est l'importance pour l'avenir de cette industrie qu'elle grandisse, et qu'elle ne diminue pas? Qu'est-ce que cela signifie pour les travailleurs, les emplois et les salaires en ce sens?

M. Ian Dunn: C'est essentiel. Nous récoltons 13,5 millions de mètres cubes de bois dans la province chaque année. Il nous est permis de couper 28 millions de mètres cubes par année. Grâce à ces 13,5 millions de mètres cubes, nous fournissons de l'emploi à 137 000 travailleurs. Si nous pouvions augmenter les récoltes, nous pourrions encourager ces investissements et créer une nouvelle capacité en Ontario. Les avantages pour les communautés autochtones rurales et du Nord de l'Ontario seraient énormes. Il y a toutes sortes de débouchés.

La Finlande dispose d'une étude de cas très intéressante qui montre ce qu'il est possible de faire avec un secteur de la foresterie et une bioéconomie avancée. Ce pays fait trois fois la taille de l'Ontario, et il récolte 80 millions de mètres cubes par année. Il fait pousser 120 millions de mètres cubes par an. Nous en faisons pousser environ 40 millions. Ce n'est pas que 28 millions de mètres cubes est une limite. Nous pouvons effectivement faire pousser beaucoup plus d'arbres. Au Canada, nous pouvons faire pousser les arbres beaucoup plus rapidement.

M. Ryan Williams: Ma dernière question est...

La présidente: Il vous reste 11 secondes.

M. Ryan Williams: Sur une échelle de 1 à 10, à quel point est-il important que notre premier ministre s'engage à mettre fin aux droits sur le bois d'œuvre et à défendre les travailleurs forestiers de l'Ontario?

M. Ian Dunn: C'est extrêmement important.

La présidente: Merci beaucoup.

Monsieur Sheehan, c'est à votre tour.

M. Terry Sheehan (Sault Ste. Marie, Lib.): Merci beaucoup.

Je vais partager mon temps avec M. Arya.

J'aimerais revenir sur l'argument de mon collègue néodémocrate, qui a dit que ce n'est pas un nouveau problème et que les conservateurs prétendent que Harper a sauvé beaucoup d'emplois. Selon mon expérience, dans mon coin de pays, l'usine de pâtes et papiers St. Marys a été fermée pendant le mandat de premier ministre de Stephen Harper. La scierie de White River a fermé ses portes.

Quand une scierie ferme... J'ai été conseiller municipal, et j'ai aussi travaillé au ministère de la Formation, des Collèges et Universités. Il avait à l'époque un programme d'adaptation pour les travailleurs et les communautés. Les personnes qui défendaient ce programme disaient que, quand un habitant d'une petite ville canadienne perd son emploi — par exemple, dans une scierie qui a été fermée pendant les deux mandats du premier ministre Harper, en 2007 et en 2011 —, son logement perd également de la valeur, parce qu'il s'agit souvent d'une ville monoindustrielle, et, lorsque cette industrie ferme ses portes, les habitants perdent aussi la valeur nette de leur logement. C'est terrible aussi, lorsque des travailleurs dans une grande ville perdent leur emploi, mais ils peuvent facilement en trouver un autre, pas très loin, alors qu'une personne à White River, une municipalité située entre Thunder Bay et Sault Ste. Marie, ne peut pas faire de même.

Quelles ont été les répercussions des pertes d'emploi, pendant cette période de 30 ans, surtout pour les petites villes canadiennes?

• (1735)

M. Jeff Bromley: Si vous voulez, je peux répondre en premier.

M. Ian Dunn: Allez-y.

M. Jeff Bromley: Je peux vous parler de mon expérience personnelle. J'habite dans le Sud-Est de la Colombie-Britannique, à East Kootenays, et j'ai vu la scierie à Canal Flats, juste un peu plus au nord, fermer ses portes en 2015. La petite communauté de Canal Flats compte environ 1 000 habitants, et la fermeture a causé la perte de 180 emplois directs. C'est un exemple classique de ville monoindustrielle. Il y avait une industrie, et elle a fermé ses portes. Les gens et tous leurs proches devaient soit déménager, ce qui, comme vous l'avez dit, est difficile, soit rester chez eux et faire de longs trajets pour aller travailler. Ils devaient faire des heures de route pour travailler dans les mines du Nord et ils étaient très loin de leurs proches. Ils travaillaient une semaine sur deux ou deux semaines sur quatre.

Par conséquent, il n'y a plus d'entraîneurs de hockey. Il n'y a plus de soutiens communautaires. L'assiette fiscale de la communauté est en miettes. Les répercussions ont une portée considérable. Je crois que, parfois, on ne mesure pas les répercussions humaines, surtout sur les familles et les proches, lorsque ces gens doivent se déplacer pour travailler plutôt que d'être chez eux, dans leur lit, tous les soirs.

M. Terry Sheehan: Merci beaucoup de la réponse. C'est très révélateur.

Je cède le reste de mon temps à M. Arya.

M. Chandra Arya (Nepean, Lib.): Merci.

Monsieur Dunn, c'est très rafraîchissant de vous écouter.

Lorsque vous avez raconté l'histoire du différend sur le bois, avez-vous mentionné 1794?

M. Ian Dunn: Oui, cela remonte à 1794.

M. Chandra Arya: Ce n'est pas récent.

Pourquoi l'industrie nationale n'a-t-elle pas exploré d'autres marchés, comme l'a fait la Finlande?

M. Ian Dunn: L'industrie, dans l'ensemble du Canada, explore bel et bien d'autres marchés, et livre à d'autres marchés. En Ontario, il y a un problème de situation géographique; la province n'est pas facilement accessible depuis un port, donc c'est un défi.

Notre industrie exporte annuellement pour environ 8 milliards de dollars de produits forestiers et 97 % de ces produits sont exportés aux États-Unis. Je sais que certains de nos membres ont des clients dans des pays asiatiques, mais les quantités et la valeur en dollars sont négligeables.

Il est possible d'augmenter notre consommation intérieure. Nous avons parlé de l'industrie du bois massif. L'industrie énergétique et l'industrie des biomatériaux font des avancées encourageantes, mais il est impossible de remplacer l'importance du marché américain du bois d'œuvre.

La présidente: Merci beaucoup.

Merci aux témoins. Vos informations sont très utiles.

Nous allons suspendre la séance pendant quelques minutes pour permettre au prochain groupe de témoins de s'installer.

Merci beaucoup.

• (1735) _____ (Pause) _____

• (1740)

La présidente: La séance reprend.

Nous accueillons, pour le temps qui reste, le Conseil de l'industrie forestière du Québec et...

[Français]

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: Madame la présidente, avant de continuer, me permettez-vous de faire un commentaire?

[Traduction]

La présidente: Oui, allez-y.

[Français]

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: Au cours de la première partie de la réunion, ma collègue a posé une question en français à

un témoin, qui lui a alors demandé de la lui répéter en anglais. Nous ne devrions en aucun cas nous faire dire cela. Pour cette heure-ci, aucun témoin n'est présent en personne, mais je pense néanmoins qu'il est important de rappeler très clairement à ceux qui assistent à la réunion en personne de toujours porter leur oreillette, parce que se faire répondre de cette façon peut être très frustrant.

[Traduction]

M. Blake Desjarlais: J'invoque le Règlement, à ce sujet.

La présidente: Oui, allez-y.

M. Blake Desjarlais: J'apprends le français et je fais de mon mieux, mais je respecte le droit de tous les membres de parler cette langue. Je crois que, pour que les membres ne soient pas pénalisés, la présidente — et ce n'est pas une contestation, mais une suggestion — pourrait arrêter le chronomètre et permettre ensuite au membre... comme dans le cas précédent. Je crois que c'était la préoccupation de Mme Fortier, notre collègue du Parti libéral.

Le cas échéant, peut-être que la présidente pourrait arrêter le chronomètre et, à sa discrétion, leur demander de porter leurs oreillettes.

La présidente: Merci beaucoup.

Je crois que la meilleure idée est que, au début de la séance, pour nous assurer que le témoin... On lui a dit de la porter, mais il a préféré ne pas le faire. À l'avenir, je vais m'assurer que les témoins les portent pour éviter les pertes de temps. Autrement, je vais arrêter le chronomètre.

[Français]

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: Je vous remercie.

[Traduction]

La présidente: Nous accueillons, tous deux par vidéoconférence, M. Jean-François Samray, président-directeur général du Conseil de l'industrie forestière du Québec, et M. Greg Stewart, président de Sinclair Group Forest Products Ltd. Messieurs, je vous souhaite la bienvenue.

Monsieur Samray, vous avez cinq minutes, s'il vous plaît, pour votre déclaration liminaire.

[Français]

M. Jean-François Samray (président-directeur général, Conseil de l'industrie forestière du Québec): Merci, madame la présidente.

Allons-y sans plus attendre.

Le Conseil de l'industrie forestière du Québec représente l'ensemble des entreprises dans les secteurs du sciage, du déroulage, de la fabrication de panneaux, de pâtes et papiers, de cartons et de bois d'ingénierie, de la production de biens et d'équipement ainsi que de la recherche. Tout cela permet au secteur forestier québécois de soutenir 130 000 emplois au Québec, de faire des exportations d'une valeur de 12 milliards de dollars, de contribuer au produit intérieur brut à raison de 17,8 milliards de dollars, d'engendrer des revenus fiscaux et parafiscaux de 6 milliards de dollars, dont 2 milliards de dollars vont au gouvernement fédéral, et de soutenir l'activité économique et la vitalité de plus de 900 municipalités au Québec.

Nous sommes ici aujourd'hui pour parler du cinquième conflit sur le bois d'œuvre, qui a commencé le 25 novembre 2016 par le dépôt de la pétition de la coalition américaine sur le bois d'œuvre. Nous entamons donc la neuvième année de ce conflit. Il s'agit d'un conflit important. À ce jour, cela représente tout près de 10 milliards de dollars en dépôts douaniers à l'échelle canadienne et plus de 2 milliards de dollars à l'échelle québécoise.

Malgré tout ce temps, c'est-à-dire depuis près de huit ans, aucun jugement n'a été rendu pour faire revenir ici la part des dépôts douaniers qui ont été très injustement payés par les scieurs québécois et canadiens. Malgré toutes les dispositions prises dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain et dans le cadre de l'Accord Canada—États-Unis—Mexique, et malgré les dispositions selon lesquelles 315 jours doivent s'écouler entre le dépôt d'une plainte, son jugement, son analyse et la présentation d'une décision, près de six ans se sont écoulés depuis l'année 2017-2018, et aucun dollar n'est encore revenu ici.

Cela fait mal à l'économie du Québec et à celle du Canada. Les entreprises ont eu à dépenser pour produire leur bois qui a été exporté aux États-Unis, mais elles n'ont pas touché les revenus qui auraient dû en découler, parce que ces revenus sont bloqués à la frontière depuis 2018, 2019, 2020, 2021, 2022. Toutes ces années s'ajoutent les unes aux autres, et la somme des années qui s'écoulent fait mal à la liquidité des entreprises. En outre, cela fait mal à notre filet social, parce que les gouvernements du Québec et du Canada n'ont pas pu prélever d'impôt sur ces sommes et s'en servir pour soutenir notre modèle social.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons dans une situation où aucune décision n'a encore été rendue. Il y a assurément un problème en ce qui concerne le fonctionnement des groupes spéciaux et la capacité du Canada à y nommer des personnes pour entendre les causes. J'ai même fait la recommandation d'avoir une école pour former des personnes en vue d'occuper un tel rôle, tellement c'est un problème. En effet, s'il n'y a pas de groupe spécial, il n'y a pas de décision.

Derrière cela, le conflit fait mal également aux consommateurs américains. Comme les États-Unis ne sont pas autosuffisants en bois d'œuvre, en cartons, en papiers et en panneaux, ils ont besoin des produits canadiens chez eux. Nonobstant ce que dira la coalition américaine sur le bois d'œuvre, à savoir qu'à la marge, de nouvelles usines se sont quand même installées dans l'industrie américaine, au net, celle-ci répond à environ 70 % des besoins des Américains. Les États-Unis ont donc besoin du bois et des produits du Canada.

On vient de terminer le Vendredi fou, le festival de la boîte de carton. Maintenant, Noël s'en vient. Or, Noël sans le papier d'emballage, sans les boîtes, sans tous les trucs qui viennent de l'industrie forestière, c'est difficile pour l'économie. On a vu, pendant la crise de la COVID-19, l'importance de l'industrie forestière pour répondre aux besoins primaires de notre société. Cela représente donc un problème pour les emplois au Canada, pour les communautés au pays et pour les consommateurs canadiens.

Je dirais qu'il est fondamental de pouvoir nommer des personnes pour siéger aux groupes spéciaux et de faire respecter l'accord qui a été signé par les deux parties. C'est fondamental pour l'économie canadienne.

Cela me fera plaisir de répondre aux questions.

• (1745)

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup.

Monsieur Stewart, allez-y, s'il vous plaît, vous avez cinq minutes.

M. Greg Stewart (président, Sinclar Group Forest Products Ltd.): Merci, madame la présidente.

Merci de m'avoir invité à comparaître devant vous aujourd'hui.

Je m'appelle Greg Stewart. Je suis le président de Sinclar Group Forest Products. Je suis également coprésident du British Columbia Lumber Trade Council. M. Kurt Niquidet, président du BC Lumber Trade Council, a précédemment comparu devant votre comité, donc je vais surtout parler de Sinclar Group Forest Products et des répercussions des droits injustifiés sur nos activités.

Le secteur forestier de l'ensemble du Canada crée 382 000 emplois et contribue 25 milliards de dollars au PIB. La Colombie-Britannique joue un rôle clé: elle représente 40 % des exportations canadiennes de bois d'œuvre vers les États-Unis et soutient environ 100 000 emplois.

Sinclar Group Forest Products est une entreprise de troisième génération établie au centre de la Colombie-Britannique. Nous avons trois scieries de bois de colombage et une usine de bouletage. Nous sommes fiers de travailler depuis 62 ans dans les communautés de Fort St. James, de Vanderhoof et de Prince George. Nous avons tiré profit de nos relations à long terme avec nos partenaires des Premières Nations, qui nous ont aussi permis de grandir. Sinclar a soutenu des initiatives sociales et environnementales, comme le système d'énergie renouvelable du centre-ville de Prince George, en déployant des technologies et en concluant des partenariats avec des intervenants locaux.

Nous employons 450 personnes dans cinq secteurs d'activité, ce qui représente une petite fraction des emplois totaux du secteur forestier fédéral et provincial. Toutefois, l'expérience de Sinclar Group reflète l'expérience des petites et moyennes entreprises de bois d'œuvre de tout le Canada. Le maintien des droits injustifiés nuit à l'industrie canadienne, alors que 10 milliards de dollars canadiens de caution ont été déposés à la frontière américaine. Les droits de douane ont une grande incidence sur la capacité des petites et moyennes entreprises du secteur forestier de financer leurs activités.

En plus de payer des droits, nous sommes obligés de déposer des cautions représentant au moins 10 % des droits annuels prévus sur le bois d'œuvre. En l'absence de ces cautions, les entreprises canadiennes ne peuvent pas livrer aux États-Unis. Si nous dépassons la limite de la caution, nous ne pouvons pas augmenter sa capacité. Nous devons plutôt déposer une nouvelle caution supplémentaire. Il est difficile de déterminer le montant exact requis pour l'année à venir, donc il n'est pas rare que des entreprises déposent des cautions de 10 à 20 % plus élevées que nécessaire simplement pour éviter de les saturer. Les cautions doivent être maintenues jusqu'à ce que les expéditions transfrontalières soient traitées et liquidées.

Compte tenu des procédures judiciaires en cours en lien avec le conflit sur le bois d'œuvre, comme l'a clairement dit M. Samray, les droits n'ont pas été liquidés. Au contraire, les cautions continuent de s'accumuler pour les petites et moyennes entreprises.

On prévoit que le fardeau financier augmentera de façon spectaculaire en 2025, car on s'attend à ce que les taux de droit passent de 14 % à environ 30 %. Cela mettra en danger la viabilité des scieries canadiennes et aura d'importantes répercussions sur les communautés rurales. Cela menace les partenariats établis et la poursuite des progrès économiques, sociaux et environnementaux des communautés rurales qui dépendent de l'industrie forestière.

Pour les petits et moyens producteurs de bois d'œuvre, comme Sinclair, la meilleure issue possible est la négociation d'un accord pour régler le conflit sur le bois d'œuvre. L'atteinte d'une entente à long terme souhaitable doit être une priorité. Toutefois, il faut être deux pour négocier. Compte tenu du changement imminent de gouvernement aux États-Unis, il est peu probable que le gouvernement canadien réussisse à négocier une entente avant l'imposition de droits plus élevés, en 2025. Nous savons que les droits de 30 % prévus auront des répercussions considérables sur les scieries et les communautés, et c'est pourquoi le gouvernement fédéral doit immédiatement apporter du soutien pour éviter la fermeture des scieries et la perte d'emplois.

Ce soutien devrait inclure des solutions de financement, y compris des programmes de prêt pour les droits punitifs et injustifiés, ainsi que des programmes fédéraux, par l'entremise d'organismes tels que EDC, qui permettraient de réduire au minimum le fardeau financier des cautions qui s'accumulent pour les petites et moyennes entreprises. Le budget 2025 devrait accorder la priorité à ces programmes.

Merci de m'avoir permis de m'exprimer. J'ai hâte d'entendre vos questions.

• (1750)

La présidente: Merci beaucoup.

Monsieur Zimmer, allez-y, s'il vous plaît, vous avez six minutes.

M. Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Merci à tous.

Je suis content de vous revoir, monsieur Zimmer. Ma question s'adresse à vous.

Je vais vous lire un communiqué de presse émis le 5 septembre 2024 par le BC Council of Forest Industries en réponse aux dernières fermetures de scieries:

Le COFI demande à la Colombie-Britannique de travailler avec le gouvernement fédéral pour mettre en place une solution durable pour le différend commercial de longue date entre le Canada et les États-Unis sur le bois d'œuvre. Des mesures immédiates doivent être prises pour protéger les producteurs, les travailleurs et les communautés de la Colombie-Britannique des impacts perturbateurs de ces droits injustes et injustifiés.

Monsieur Stewart, vous venez d'en parler. Après neuf ans et trois présidents américains, nous n'avons toujours pas d'accord sur le bois d'œuvre. Cet été, en raison de cette inertie, les droits sur le bois d'œuvre ont doublé pour atteindre 14,5 %. Nous avons entendu dire qu'ils augmenteront de 11 %, et vous venez juste de dire qu'ils augmenteront encore de 30 %.

Quelles ont été les répercussions de l'augmentation des droits sur le bois d'œuvre pour les familles de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique?

M. Greg Stewart: D'abord et avant tout, évidemment, le fait que les droits soient encore détenus à la frontière... C'est une somme d'argent non négligeable pour les petites et moyennes entreprises, sans oublier les grandes entreprises. Évidemment, puisque les pe-

tites et moyennes entreprises n'ont pas facilement accès à des liquidités ou n'ont pas la capacité de financer leurs activités, cela a fait obstacle à l'investissement continu dans les communautés et a privé de certitude les travailleurs et les employés de ces villes et de ces entreprises.

M. Bob Zimmer: Merci, monsieur Stewart.

Je vais citer un autre article de *BIV* intitulé « Canfor's B.C. mill closures prompts call to stabilize timber supply »:

Ce qui limite l'approvisionnement en bois d'œuvre, depuis quelque temps, ce sont les politiques du gouvernement, y compris un moratoire sur l'exploitation forestière des peuplements anciens, dit-il... les transferts des droits de propriété, un objectif de conservation de 30 p. 100 d'ici 2030 et une gestion des terres fondée sur l'écosystème.

Vous avez parlé des employés de vos scieries. Vous avez raconté des histoires sur votre père, et j'ai aussi discuté avec d'anciens employés des scieries. Ils se souviennent encore de votre père qui se promenait dans les scieries pour apprendre à connaître les employés et leur famille. Sinclair Group était et est bel et bien une entreprise familiale. À quel point vous, votre entreprise et les autres entreprises ont-elles été touchées par les fermetures dans l'industrie du bois d'œuvre?

M. Greg Stewart: Elles ont eu des répercussions considérables. Au fait, vous parliez de mon grand-père. J'essaie toujours de respecter les normes qu'il a établies pour la scierie.

Le problème tient au fait que nous sommes énormément axés sur la communauté. Nous mettons l'accent sur nos communautés et nous croyons qu'elles sont la solution. Ce qui est difficile, avec les droits, c'est qu'ils sont contrôlés par une entité étrangère, les États-Unis, et que c'est hors de notre contrôle. Cela crée énormément d'incertitude et nous empêche de prendre des décisions à long terme pour nos activités, parce que nous ne savons pas combien de temps la situation va durer et que nous n'avons pas accès à ce flux de trésorerie.

M. Bob Zimmer: Monsieur Stewart, vous devez répondre aux anciens employés des scieries — et je sais que vous avez été directement touché par la fermeture des scieries. Vous devez regarder les familles droit dans les yeux et leur dire: « Je suis désolé, mais je n'ai plus de travail pour vous. » Je sais que cela a également une incidence sur votre famille, parce que c'est vous qui devez leur dire: « Vous n'avez plus de travail. » Je dirais que, pour l'ensemble de Prince George, pour les autres scieries situées dans le même corridor, les scieries qui ont déjà fermé leurs portes après plus de 50 ans d'activité, on n'insistera jamais assez sur les répercussions sur la communauté. Nous parlons de dollars et de cents, de l'incidence commerciale et économique de ces fermetures, mais il y a aussi une incidence personnelle sur la communauté.

Monsieur Stewart, si vous le voulez bien, dites-nous ce que vous en pensez.

• (1755)

M. Greg Stewart: Bien sûr. Au début de la séance, on a aussi beaucoup parlé des communautés. L'une des répercussions sur les communautés est que, lorsqu'une telle décision est prise, elle est définitive. Contrairement aux plus grandes communautés, où il y a d'autres emplois et d'autres choses qui retiennent les gens dans la communauté, lorsqu'une scierie ferme ses portes, c'est souvent un coup fatal pour la communauté, parce que les gens doivent déménager et essayer de trouver un emploi ailleurs. Il est très improbable que ces installations soient réouvertes, et il est donc très difficile de se remettre d'une décision de fermeture.

M. Bob Zimmer: D'autres membres l'ont déjà dit, et j'ai interrogé plusieurs personnes, seulement à Fort St. John. Ces gens n'ont nulle part où aller.

Voici ce que m'a dit un gestionnaire de scierie du Nord-Est de la Colombie-Britannique, qui tient à garder l'anonymat: « Les scieries ferment pour aucune autre raison que des décisions politiques. Les arbres sont encore là et peuvent encore soutenir une industrie forestière durable et dynamique. Toutefois, l'accès à ces arbres a été fortement limité. On estime que l'effet combiné de ces décisions politiques a réduit de moitié le territoire de récolte, et, selon l'emplacement des territoires, les répercussions sur la possibilité annuelle de coupe dépasseront les 50 % . »

Si les gouvernements fédéral et provincial continuent d'imposer des restrictions et de fermer des scieries, va-t-il encore y avoir des emplois dans le secteur forestier du Nord-Est de la Colombie-Britannique?

M. Greg Stewart: Je ne connais pas très bien le Nord-Est de la Colombie-Britannique, donc je ne peux pas dire grand-chose là-dessus.

M. Bob Zimmer: Disons simplement le nord de la Colombie-Britannique, en incluant Prince George.

M. Greg Stewart: La réalité est que... Je crois que la foresterie a un avenir. Je crois également que nous devons adopter une approche un peu différente pour la foresterie. La foresterie est une excellente façon de lutter contre les changements climatiques. Elle nous donne l'occasion de gérer la santé des forêts afin de prévenir les feux incontrôlés. Tout cela repose sur le fait que l'industrie forestière participe activement à la gestion du territoire. Je crois que les diverses parties prenantes qui ont un intérêt particulier pour le territoire doivent dialoguer et discuter ensemble afin de bien comprendre comment collaborer et d'expliquer qu'il faut collaborer afin de réaliser les valeurs multivariées du territoire.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur.

Monsieur Sidhu, allez-y, s'il vous plaît, vous avez six minutes.

M. Maninder Sidhu: Merci, madame la présidente.

Merci aux témoins d'avoir pris le temps d'être présents aujourd'hui.

Le Canada a des accords de longue date avec ses partenaires internationaux, y compris le PTPGP, l'AECG, l'ACEUM et une dizaine d'autres accords commerciaux. Selon votre industrie, outre le marché nord-américain, où sont les possibilités les plus prometteuses?

Monsieur Samray, pourriez-vous répondre en premier?

M. Jean-François Samray: Je me ferais un plaisir de répondre à la question.

Pour commencer, nous devons comprendre que les entreprises canadiennes exportent... Je dirais que le Québec exporte environ 50 % de sa production aux États-Unis, soit 25 % de moins qu'une entreprise manufacturière ordinaire. Nous diversifions déjà nos activités pour ce qui est de la pâte à papier et du carton, et nous exportons déjà.

Si nous voulons exporter ailleurs, si nous voulons accroître les marchés, nous devons penser à long terme. Cela exige un soutien quelconque et également de la certitude pour ce qui est des volumes. Nous voyons le reste du monde se précipiter vers le meilleur marché, les États-Unis, et c'est donc un excellent avantage de parta-

ger une frontière avec ce pays. Exporter 50 % de ses produits, c'est déjà un marché diversifié, dans un marché qui paie le meilleur prix et qui n'est pas autosuffisant.

Il y a des initiatives, on exporte des produits à valeur ajoutée, mais ce n'est pas quelque chose que l'on peut faire du jour au lendemain. Certains programmes, comme les ITIF et le refinancement massif de ce programme, comme ce qui se fait en Finlande, pourraient être une manière de penser à long terme, mais cela ne se fait certainement pas du jour au lendemain.

M. Maninder Sidhu: Monsieur Stewart, pourriez-vous nous parler de la diversification dans d'autres marchés et nous dire où se trouvent, selon vous, les possibilités les plus prometteuses?

M. Greg Stewart: D'accord. Encore une fois, je répéterais ce qui a déjà été dit. Les États-Unis sont le plus grand marché de bois d'œuvre qui s'offre à nous, et nous sommes très chanceux qu'ils se trouvent juste au sud de la frontière.

Je crois qu'une partie de la réponse dépend vraiment du type de produits manufacturés dans les diverses régions, de ce que l'on peut faire selon l'espèce, la taille et ainsi de suite.

Dans notre cas, nos trois scieries produisent du bois de colompage. Pour votre information, le bois de colompage est l'élément vertical d'un panneau de façade. Nous nous sommes intentionnellement engagés sur cette voie en raison de la taille et du profil des rondins dans notre région. Les marchés, pour le bois de colompage, sont très semblables à celui du Canada pour ce qui est du code du bâtiment, c'est-à-dire les États-Unis et le Japon.

Nous avons également des produits à valeur ajoutée. Nous produisons et vendons des granulés de bois. Historiquement, on les exportait en Europe, mais récemment, ils sont presque à 100 % exportés en Asie. Je crois que les produits à valeur ajoutée offrent d'autres occasions d'accéder à d'autres marchés, mais les défis sont les volumes et la capacité de déplacer ces volumes. Comme l'a mentionné M. Samray, il faut du temps pour développer ces autres marchés et assurer une transition efficace qui réduit au minimum les perturbations.

● (1800)

M. Maninder Sidhu: Vous avez parlé des besoins des Canadiens, ici, au Canada. Notre gouvernement a le projet ambitieux de bâtir 3,9 millions de maisons dans les 10 prochaines années, en collaboration avec les provinces, les municipalités et l'industrie. Quelle serait l'incidence sur l'approvisionnement régional en bois d'œuvre? Pouvez-vous offrir un approvisionnement suffisant dans les marchés locaux alors que nous bâtissons ces maisons, partout au pays?

M. Greg Stewart: Je crois que, fondamentalement, la réponse est oui. Si vous regardez... Même en Colombie-Britannique, si nous utilisons tout le bois de la province pour produire du bois massif, par exemple, au moins 95 % du bois devra être exporté à l'extérieur de la province. Il y a énormément de bois d'œuvre disponible pour ces projets, et nous devrions être capables de soutenir la construction des maisons.

Ce qui est intéressant dans tout cela, c'est que si vous décidez de passer à la construction hors site, pour mieux déployer des solutions de logement, cela pourrait favoriser la valeur ajoutée de l'utilisation de produits de bois d'ingénierie dans ces constructions hors site, parce qu'elles dépendent énormément de la constance des matières premières.

M. Maninder Sidhu: J'aimerais avoir votre opinion sur quelque chose, messieurs. Nous avons un fonds pour accélérer la construction de logements, et le chef de l'opposition a dit qu'il voulait l'annuler.

Dans ma ville, à Brampton, le fonds permettra de construire presque 24 000 maisons, en collaboration avec la municipalité et la mairie. Le Fonds pour accélérer la construction de logements va permettre la construction de milliers d'unités dans l'ensemble du Canada. Les maires disent que c'est un fonds essentiel qui facilitera la construction de logements et l'élaboration de plans.

Que pensez-vous de notre ambitieuse stratégie de construction de plus de logements, et, selon vous, comment est-ce qu'elle peut soutenir des entreprises locales comme la vôtre?

M. Jean-François Samray: J'aimerais répondre à la question, je crois que c'est important. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont assurément un rôle à jouer afin d'améliorer la gestion des produits forestiers. C'est un produit carboneutre qui aide également à réduire les émissions de GES. En plus, nous pourrions adopter des règlements, comme l'a fait la Ville de Toronto, et imposer un plafond d'émissions de gaz à effet de serre pour chaque bâtiment afin de réduire l'empreinte carbone intrinsèque des projets de construction.

Tout le monde y gagnera. Les gouvernements provinciaux, les administrations municipales et le gouvernement fédéral ont un rôle essentiel à jouer.

La présidente: Merci beaucoup.

Monsieur Savard-Tremblay, allez-y, s'il vous plaît, vous avez six minutes.

[Français]

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins de leur présence.

Monsieur Samray, deux annonces budgétaires ont été faites récemment. D'une part, Ottawa suspend temporairement la TPS. C'est le sujet de l'heure, mais cela vous concerne aussi. D'autre part, Québec a annoncé la mise en place d'un programme de prêts à l'industrie afin de redonner de la liquidité aux entreprises, en attendant de récupérer les dépôts qui sont retenus à cause du conflit sur le bois.

Avez-vous des commentaires à faire relativement à ces deux mesures? Selon vous, s'agit-il de mesures pertinentes?

Par ailleurs, est-ce qu'Ottawa devrait emboîter le pas au Québec quant au programme de prêts?

M. Jean-François Samray: Je pense que la situation a été bien expliquée par les témoins. Il y a un problème énorme de liquidité lié aux dépôts douaniers. Je vais mesurer mes propos, parce que je sais que la coalition américaine et ses avocats ont accès aux comptes rendus des rencontres. Je ne sais pas comment ces gens les obtiennent, mais nous allons faire attention à ce que nous allons dire, puisque nos propos pourraient être retenus contre nous.

Cela dit, je pense que le gouvernement du Québec a mis en place une première mesure, qui nous amènera jusqu'à la fin de l'année budgétaire. Le programme offrira un total de 100 millions de dollars en prêts. Chaque entreprise pourra obtenir un prêt allant jusqu'à 5 millions de dollars. Bien que cela représente une infime fraction des dépôts douaniers, cette mesure fournira de la liquidité aux en-

treprises et leur donnera l'occasion de financer le stock grandissant de bois qu'elles doivent récolter, étant donné que personne ne va dans la forêt pendant la période du dégel. C'est donc quelque chose de fondamental.

Je pense que vous l'avez entendu de la part de toutes les entreprises et de tous les représentants à l'échelle canadienne: une telle mesure doit être mise en place à l'échelle nationale aussi. Dix pour cent, c'est un magnifique effort, mais ce n'est pas assez, compte tenu de l'ensemble de ce que cela représente. De plus, cet argent ira directement dans l'économie canadienne, alors c'est une nécessité.

• (1805)

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: Selon vous, quels seraient des délais raisonnables pour ces prêts? D'après vous, est-ce que l'argent devrait être débloqué urgemment?

M. Jean-François Samray: Je pense que c'est une priorité nationale. Je crois que cet argent sera dépensé immédiatement, alors l'État se repayera au moyen des taxes et de la parafiscalité, en plus d'alimenter l'ensemble de l'industrie.

Dans l'année qui s'en vient, il pourrait bien y avoir des tarifs plus élevés uniquement en raison du conflit sur le bois d'œuvre. Dans ce contexte, cette liquidité permettra à tout le monde de traverser la prochaine année.

Je pense que c'est quelque chose de déterminant. Une telle mesure gouvernementale est requise urgemment, de préférence avant le congé des Fêtes.

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: Nous entendons ce que vous nous dites.

Le conflit du bois d'œuvre est tellement récurrent depuis 40 ans qu'il est devenu une espèce de bruit de fond dans l'actualité politique canadienne, québécoise et américaine. Vous le savez encore mieux que tout le monde ici.

Vous avez déjà témoigné devant le Comité lors d'une étude précédente. Je voudrais vous poser de nouveau une question que je vous avais posée à ce moment, car le dossier n'a malheureusement pas encore été réglé. Je vous avais demandé si vous étiez d'accord sur la reconnaissance de la spécificité du régime forestier québécois, et vous m'aviez répondu oui. C'est un régime qui, on le sait, a été repensé et refondu précisément pour être conforme aux règles du libre-échange. C'est le but. Il a été fait spécialement pour cela. Nous nous disions que les problèmes étaient derrière nous et que le prix serait maintenant fixé par les enchères, donc par le marché.

Dans le cadre d'une étude similaire, notre comité a déposé, en novembre 2023, un rapport dans lequel cette idée que vous aviez appuyée faisait l'objet d'une de nos recommandations. Même si, dans sa réponse au rapport, la ministre du Commerce international affirmait textuellement que le gouvernement du Canada acceptait cette recommandation, selon ce que je vois aujourd'hui, on ne reconnaît pas plus cette distinction.

Est-ce que vous réitérez cette position?

M. Jean-François Samray: Je pense que le régime québécois actuel a été conçu pour répondre aux besoins américains, tout comme celui de l'Ontario et celui de la Colombie-Britannique, notamment. C'est le cas de la plupart des régimes. Au Québec, on a toujours cherché à faire mieux, encore et encore. Au bout du compte, cependant, l'industrie se retrouve aux prises avec des limites engendrées par le système.

Est-on obligé d'en faire autant? Je pense qu'il faut se poser la question dans le contexte d'une révision du régime forestier actuel. Faudrait-il plutôt faire le strict minimum requis, étant donné qu'une fois la paix commerciale terminée, une nouvelle demande de tarifs surviendra? Je pense qu'il y a matière à réflexion.

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: Comme vous le dites, beaucoup de sacrifices et de changements ont été faits, mais cela n'a pas donné les résultats escomptés. Pour y parvenir, il faut dissiper la confusion créée par Washington qui affirme que, si la forêt est publique, c'est qu'elle est nécessairement subventionnée d'une façon quelconque. Il faut dissiper cette confusion et bien expliquer ce qu'il en est réellement.

M. Jean-François Samray: Oui. Cela dit, ce que je m'apprête à vous dire va peut-être surprendre les membres du Comité, mais les juges nommés par le président Trump lors de son précédent mandat, qui étaient plus conservateurs, ont rendu, dans la cause impliquant la compagnie Loper Bright Enterprises, une décision fondamentale pour la poursuite de la discussion. Selon cette décision, le département du Commerce des États-Unis ne peut plus interpréter des lois ou d'autres mesures votées par le Congrès qui ne seraient pas claires en se disant que le commerce, lui, ne peut se tromper. La Cour suprême américaine a donc statué qu'on n'a pas à interpréter ces dispositions librement et à y voir les éléments qu'on veut bien y voir, mais qui ne correspondent pas vraiment à l'intention du législateur. Il s'agit là d'un changement important. Je crois que, dans l'optique de la décision qui sera rendue au cours de l'année à venir, cela pourrait donner lieu à des progrès dans le conflit sur le bois d'œuvre.

• (1810)

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup.

Monsieur Desjarlais, allez-y, s'il vous plaît, vous avez six minutes.

M. Blake Desjarlais: Merci beaucoup.

Je tiens à remercier les témoins d'être présents aujourd'hui.

Je vais commencer par M. Stewart.

La Colombie-Britannique est juste à côté de l'Alberta, juste à côté de nous. J'imagine que vous savez que, de l'autre côté de la frontière, à l'ouest, de nombreuses familles dépendent énormément du bois d'œuvre et des excellents emplois qui en découlent et qu'occupent de nombreuses personnes, surtout dans les régions rurales, à l'ouest. L'industrie crée énormément d'emplois, et c'est pourquoi de nombreuses communautés en dépendent énormément.

Pourriez-vous dire au Comité, et pour le rapport d'étude, comment bien y a-t-il de travailleurs syndiqués dans votre entreprise?

M. Greg Stewart: D'accord. Une des installations de mon entreprise est syndiquée, et cela représente environ 135 employés.

M. Blake Desjarlais: Merci beaucoup.

Monsieur Samray, je vous pose également la question.

M. Jean-François Samray: Le Conseil de l'industrie forestière du Québec compte près de 40 employés non syndiqués, mais l'industrie est majoritairement syndiquée. En commençant par les papeteries, les usines de carton... Les emplois du secteur forestier, au Québec, sont majoritairement syndiqués.

M. Blake Desjarlais: Merci beaucoup.

Quel est le salaire horaire moyen ou le salaire moyen de ces travailleurs?

Allez-y, monsieur Stewart.

M. Greg Stewart: Je crois que le salaire moyen annuel de ces personnes tourne autour de 70 000 \$ à 100 000 \$. Je ne sais pas exactement quel est le salaire horaire.

M. Blake Desjarlais: Très bien.

Monsieur Samray, allez-y.

M. Jean-François Samray: Je dirais que c'est plus ou moins la même chose. Plus on ajoute de la valeur au produit, plus le travail est spécifique et plus il exige de connaissances, meilleure est la paie. Bien entendu, ce revenu dans les collectivités rurales équivaut à environ 300 000 \$ à Toronto.

M. Blake Desjarlais: Je serais d'accord, et je pense que vous conviendrez que ce sont de bons emplois bien rémunérés, et, dans de nombreux cas, de bons emplois syndiqués. Est-ce exact, monsieur Stewart?

M. Greg Stewart: Oui, absolument. Ce sont d'excellents emplois bien rémunérés, et ce sont d'excellents gagne-pain pour les familles.

M. Blake Desjarlais: Monsieur Samray, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Jean-François Samray: C'est sans l'ombre d'un doute un emploi bien rémunéré qui soutient les fournisseurs et toute la collectivité. Être syndiqué ou pas ne fait aucune différence. Ce sont des emplois importants et nous avons aussi des coopératives au Québec qui font beaucoup de travail. Les travailleurs se perçoivent comme étant les propriétaires de ces coopératives, donc ils voient cela d'un autre œil. Ils doivent être syndiqués. Selon eux, ils sont propriétaires, donc ils sont aussi responsables de la gestion, mais, oui, ce sont des emplois bien rémunérés qui sont importants pour avoir des collectivités dynamiques.

M. Blake Desjarlais: Merci beaucoup à vous deux de vos réponses.

Puisque la situation est instable, bien entendu, être syndiqué est primordial pour de nombreux travailleurs qui suent sang et eau pour cette industrie. Ils doivent savoir, par exemple, que, s'ils perdent leur emploi, leur syndicat sera là pour les protéger.

Je tiens à vous remercier tous deux d'avoir répondu à ces questions.

La dernière fois que des tarifs américains ont été imposés à votre industrie — tout récemment en août, ils sont passés à 14 % —, combien de gens ont été mis à pied dans vos associations ou vos entreprises?

M. Greg Stewart: Personne n'a été mis à pied après l'augmentation à 14 %. Nous avons déjà pris des mesures pour réduire les activités d'une de nos scieries à un quart de travail, en raison de l'ensemble des conditions économiques, y compris les droits.

M. Blake Desjarlais: Merci. C'est vraiment un exploit incroyable que la direction et le syndicat puissent travailler ensemble dans le cadre de ce genre de décisions qui protègent les emplois bien rémunérés et les gens dans les usines.

Merci de la réponse.

Monsieur Samray, vous avez la parole.

M. Jean-François Samray: C'est sans doute à peu près similaire.

Les feux de forêt ont des plus grosses répercussions que les tarifs. Les gens réduisent le nombre de quarts de travail et se partagent le travail. Nous devons réaliser que certaines familles qui travaillent dans les scieries, comme c'est le cas pour M. Desjarlais, y travaillent depuis six générations. Elles connaissent tout le monde. Leurs enfants jouent avec tout le monde, donc elles préfèrent se partager le travail. C'est une question de gestion de la collectivité. Je crois que c'est là où nous en sommes pour le moment. Il y a de nombreux facteurs, étant donné les feux de forêt et les tarifs.

Comme si ce n'était pas assez, je dirais que le fait que le gouvernement tarde à régler la crise du logement fait en sorte que la demande n'est pas aussi importante qu'elle devrait l'être, ce qui empêche de régler la crise sociale.

• (1815)

M. Blake Desjarlais: Merci à vous deux.

Combien de temps me reste-t-il, madame la présidente?

La présidente: Il vous reste 57 secondes.

M. Blake Desjarlais: Merci beaucoup, madame la présidente.

Merci encore une fois aux témoins.

Je pense qu'il a été dit clairement que ce sont des emplois qu'il vaut vraiment la peine de défendre. Ils sont essentiels pour les collectivités rurales. Ils sont essentiels pour les communautés autochtones et pour les provinces, du Québec jusqu'à la Colombie-Britannique. Je crois que vous avez tous deux souligné ce point très clairement aujourd'hui, et il se retrouvera certainement dans notre rapport.

Permettez-moi de conclure. Je n'ai pas assez de temps pour poser une question, mais j'aimerais proposer une réflexion pour mon prochain tour de questions, puisque mon temps est limité. Je vous demanderais de garder cette question en tête jusqu'à ce que mon tour revienne, et j'espère pouvoir avoir une réponse complète.

En ce qui concerne vos recommandations, comment pouvons-nous avancer dans ce dossier, surtout pour ce qui est de nos relations avec les premiers ministres et les autres provinces? Ce sera ma prochaine question.

Merci.

La présidente: C'est maintenant au tour de M. Martel, pour cinq minutes.

[Français]

M. Richard Martel: Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins de leur présence aujourd'hui. Nous sommes heureux de les recevoir.

Monsieur Samray, si les négociations commerciales restent bloquées ou restent dans une impasse, quelles seront les conséquences à long terme pour les communautés rurales et pour les travailleurs qui dépendent directement du secteur forestier?

M. Jean-François Samray: C'est toujours un plaisir de vous revoir, monsieur Martel.

M. Richard Martel: Merci beaucoup.

M. Jean-François Samray: Ma réponse sera complexe, parce que votre question n'est pas simple.

En fait, les conséquences dépendront de la demande pour le produit. Dans un marché où la demande est plus forte que l'offre, c'est l'acheteur qui paie la taxe. En effet, s'il veut le produit, il faut qu'il paie le prix. Dans un marché où la demande est à la baisse, comme cela a été le cas au cours des deux dernières années en raison des taux hypothécaires et des décisions gouvernementales, c'est le producteur qui acquitte la taxe. Cela a des répercussions. Or, il se profile devant nous un marché où les taux hypothécaires sont réduits, parce que l'inflation a été contrôlée.

De plus, si on a un programme de soutien à l'industrie, je pense que c'est vraiment le consommateur qui paiera la taxe. Cela nous donnerait une erre d'aller pour faire face à l'augmentation des tarifs de l'année à venir.

M. Richard Martel: Monsieur Samray, l'absence d'accord sur le bois d'œuvre depuis plusieurs années, comme vous en êtes bien au fait, a-t-elle fragilisé la confiance des producteurs forestiers québécois envers le gouvernement fédéral, selon vous?

M. Jean-François Samray: Je vous dirais que, ce qui a été fragilisé, c'est le questionnement des banquiers qui examinent les projets qui leur sont présentés.

Si un conflit se règle rapidement, mais que la conclusion est mauvaise pour l'industrie, c'est évidemment très grave pour cette dernière. Je pense que, pour régler le conflit, il faudra que le gouvernement demande à l'autre partie d'être présente, que les choses bougent et qu'il y ait des négociations. Il a pu y avoir des délais jusqu'ici, mais maintenant on a besoin d'une solution. Cette solution doit cependant être bénéfique à la fois au Canada et aux consommateurs américains.

M. Richard Martel: La situation doit sûrement jouer sur le moral et sur le dynamisme de l'industrie.

Advenant l'imposition des tarifs de 25 % qui ont été évoqués, quelles mesures urgentes et concrètes le gouvernement fédéral devra-t-il mettre en place pour protéger les emplois et soutenir l'industrie forestière au Québec?

M. Jean-François Samray: Monsieur Martel, nous sommes le 27 novembre, alors je vous dirais qu'il reste deux mois au gouvernement pour bouger. Je pense que la menace d'imposer ces tarifs est un message; c'est le bâton. Je ne pense pas que ce soit la solution à long terme qui est recherchée par la personne qui a menacé d'imposer ces tarifs.

Il reste donc deux mois pour trouver des solutions qui répondront à ce qui est demandé. Ce seront deux mois de travail intense pour les gouvernements fédéral et provinciaux en vue de répondre à ces demandes et de ne pas avoir de tels tarifs pour l'ensemble de l'économie canadienne.

• (1820)

M. Richard Martel: À la suite d'une étude, notre comité a déposé, en 2023, un rapport contenant sept recommandations pour résoudre le conflit sur le bois d'œuvre. Malgré l'assentiment verbal du gouvernement, aucune mesure concrète n'a été prise.

Pensez-vous que cette inaction reflète le peu de priorité que le gouvernement fédéral accorde aux régions et à l'industrie forestière du Québec?

M. Jean-François Samray: Je ne peux pas répondre pour le gouvernement, mais, chose certaine, il faudra voir plus d'activité. Un nouveau gouvernement américain s'en vient. Il est temps pour l'équipe de négociations du Canada, mais aussi pour les provinces, de travailler avec l'ambassade pour établir des contacts. Il faut travailler avec les acheteurs des produits canadiens pour démontrer que le bien-être des consommateurs américains passe par le soutien du bois, du carton et de l'ensemble des autres produits qui proviennent du secteur forestier canadien. Nous avons toujours été une solution pour eux. Il est plus que temps de réactiver les réseaux et d'être très présents. Honnêtement, je ne sais pas ce que je fais à Québec, parce que nous devrions être tous ensemble à Washington pour faire ce travail.

M. Richard Martel: Oui.

Monsieur Samray, en tant...

[Traduction]

La présidente: Il vous reste 15 secondes.

[Français]

M. Richard Martel: Il est impossible pour moi de formuler une question en 15 secondes.

Merci beaucoup, monsieur Samray.

[Traduction]

La présidente: C'est maintenant au tour de M. Arya, allez-y, vous avez cinq minutes.

M. Chandra Arya: Merci, madame la présidente.

Merci aux témoins. Leurs réponses et les informations qu'ils donnent sont assez intéressantes. Je suis heureuse de savoir que le salaire moyen des gens qui travaillent dans l'industrie du bois d'œuvre se situe entre 70 000 et 100 000 \$. Comme l'a dit M. Samray, cela équivaut à presque 300 000 \$ à Toronto. Honnêtement, je suis assez surprise par votre franche réponse à la question si la dernière augmentation à 14 % des droits avait entraîné des mises à pied. Vous avez tous deux dit que ce n'était pas le cas, mais qu'il y avait des mises à pied normales en raison des feux de forêt et de l'ensemble des conditions économiques.

Monsieur Stewart, je ne sais pas si votre entreprise est publique. Avez-vous généré des profits l'année dernière?

M. Greg Stewart: Non, mon entreprise n'est pas publique.

M. Chandra Arya: D'accord.

M. Greg Stewart: Nous sommes soumis aux mêmes caprices que toute l'industrie nord-américaine du bois d'œuvre, en général, et beaucoup de fabricants de bois d'œuvre n'ont fait pour ainsi dire aucun profit l'année dernière.

M. Chandra Arya: Je sais aussi que vous représentez l'organisme commercial de la Colombie-Britannique. Quel pourcentage de vos membres ont dû cesser leurs activités au cours de la dernière année?

M. Greg Stewart: C'est difficile de répondre. Je sais qu'il y a eu un certain nombre de fermetures depuis un an. Je dirais qu'il y a au moins quatre membres qui ont vécu une fermeture importante.

M. Chandra Arya: D'accord.

Plus tôt, vous avez mentionné avoir écouté le témoignage du premier groupe de témoins, où le président et chef de la direction de l'Ontario Forest Industries Association a dit que le conflit concernant le bois d'œuvre entre les États-Unis et le Canada remontait à

loin. En fait, il a mentionné une année qui m'a surpris — 1794. Donc, ce n'est pas une surprise, et il faut dire que le conflit actuel remonte à 2017. Si je ne me trompe pas, le conflit réapparaît donc pour une cinquième fois.

Compte tenu de ce que nous savons des relations de l'industrie avec les États-Unis, qui est évidemment un gros et juteux marché, pourquoi l'industrie de la Colombie-Britannique n'envisage-t-elle pas d'exporter ses produits vers d'autres pays du Pacifique? Les membres de l'industrie de l'Ontario, comme l'a mentionné leur groupe de commerce, ont dit que, puisque l'Ontario était enclavée, ce n'était pas facile pour eux d'envoyer leurs produits ailleurs, dans d'autres marchés. Toutefois, puisque la Colombie-Britannique est une province côtière, pourquoi vos membres n'ont-ils pas cherché à exploiter des marchés ailleurs dans le monde?

M. Greg Stewart: C'est une bonne question.

Je ne dirais pas que nous n'avons pas cherché à exploiter d'autres marchés ailleurs dans le monde. Je pense qu'il y a des enjeux liés aux différentes espèces que nous récoltons et produisons, et il y a aussi la question des capacités de nos scieries pour fabriquer certains produits pour certaines régions.

Ce que j'ai dit plus tôt concernait expressément nos scieries, quand nous regardons le...

M. Chandra Arya: Monsieur Stewart, excusez-moi de vous interrompre. Je sais que vous exportez des granulés de bois vers l'Europe. C'est une bonne chose. Vous envoyez des produits à valeur ajoutée. Vous avez dit que vous exportiez des produits, mais que ce n'était rien par rapport au volume total des ventes conclues avec les États-Unis. Voici les chiffres que j'ai: seulement environ 200 millions de dollars vers le Japon et 100 millions de dollars vers la Chine, comparativement à la taille totale de l'industrie.

Les industries du Québec, si je ne me trompe pas, sont meilleures pour ce qui est des produits à valeur ajoutée. Encore une fois, je suis assez surpris de la raison pour laquelle l'industrie de la Colombie-Britannique n'ajoute pas de produits à valeur ajoutée.

• (1825)

M. Greg Stewart: Je ne serais pas d'accord pour dire que nous n'ajoutons pas de produits à valeur ajoutée. La situation en Colombie-Britannique diffère de celle du Québec. Nous mettons au point actuellement des produits à valeur ajoutée...

M. Chandra Arya: Excusez-moi de vous interrompre. Pardonnez-moi; mon temps est limité.

Que proposez-vous? Vous savez que le gouvernement aide activement l'industrie du bois d'œuvre dans le cadre du conflit avec les États-Unis. Qu'aimeriez-vous retrouver dans l'accord? Que proposez-vous?

M. Greg Stewart: Dans le cadre de la dernière convention de règlement, je dirais que nous devons régler les préoccupations des États-Unis tout en nous assurant d'avoir un bon accord, convenant à tout le Canada. Il y a des différences régionales, et nous devons en tenir compte.

Je pense que nous devons effectivement envisager les produits à valeur ajoutée. Le dernier accord ne tenait pas compte adéquatement des efforts qu'exigent ces produits. Dans le cadre de cet accord, nous devons nous assurer que les droits reflètent le travail de fabrication supplémentaire effectué au nord de la frontière.

La présidente: Merci beaucoup.

Il nous reste quatre minutes. Si vous voulez prendre une minute chacun, cela vous conviendrait-il? D'accord, donc seulement une minute.

Allez-y, monsieur Savard-Tremblay.

[Français]

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: Je vais poser deux questions de 30 secondes chacune.

Monsieur Samray, comme l'Accord Canada—États-Unis—Mexique sera revu, ne serait-ce pas l'occasion de mieux encadrer le processus de règlement des différends en établissant une durée maximale d'un an pour celui-ci, comme c'était envisagé au début? Pardonnez-moi mon latin, mais on éviterait ainsi tout le niaiserie autour de la nomination d'arbitres.

Vous pouvez répondre à ma question simplement par oui ou non.

M. Jean-François Samray: Oui, tout à fait.

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: C'est bon.

Je ne sais pas combien de temps de parole il me reste pour poser ma deuxième question, mais je crois que vous pourrez expliciter votre réponse cette fois.

[Traduction]

La présidente: Je pense que votre minute est écoulée.

[Français]

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: Non, je l'ai posée en 30 secondes.

[Traduction]

La présidente: Je pense que vous pouvez leur poser la question après la réunion.

[Français]

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: Bon, d'accord.

Nous nous en parlerons plus tard, monsieur Samray.

[Traduction]

La présidente: Monsieur Desjarlais, allez-y, vous avez une minute.

M. Blake Desjarlais: Merci beaucoup, madame la présidente.

J'ai changé de question parce que, monsieur Samray, vous avez dit quelque chose qui m'a vraiment surpris. Je viens de consulter la transcription d'une question à laquelle vous avez répondu. Vous avez dit que les feux de forêt coûtent plus d'argent à votre organisation que les tarifs. Est-ce bien ce que vous avez dit?

M. Jean-François Samray: C'est ce que j'ai dit. Nous avons cessé toute activité, durant l'été, et nous n'avons pas pu nous rendre en forêt pendant deux mois et, après cela, il fallait se dépêcher pour récolter le bois, un bois de moins bonne qualité, afin de le transformer, plutôt que de couper des arbres verts, et cela a vraiment de grandes répercussions sur l'industrie. Oui, c'est ce que j'ai dit.

M. Blake Desjarlais: Merci beaucoup de la réponse.

La présidente: Nous avons une question de M. Williams, puis ce sera au tour de M. Sidhu de poser la sienne, vous avez une minute chacun.

M. Ryan Williams: Merci, monsieur Stewart.

En Colombie-Britannique, au cours des dix dernières années, combien d'emplois ont été perdus?

Ma deuxième question est la suivante: si un accord était conclu et que nous laissions tomber la taxe sur le carbone pour toujours, est-ce que cela aiderait votre industrie à concurrencer davantage celle des États-Unis?

M. Greg Stewart: Si je devais tenir compte des dix dernières années, je pense que nous avons perdu environ 40 000 emplois — et j'espère que je ne me trompe pas — pour diverses raisons.

En ce qui concerne l'industrie forestière — et je pense que c'est le secret le mieux gardé du Canada —, c'est une industrie qui peut en fait aider à lutter contre les changements climatiques, et elle agit de façon proactive, pour offrir ses produits. Je crois vraiment que l'on peut se servir des produits de bois pour lutter contre les changements climatiques et répondre à nos besoins climatiques.

La présidente: Merci beaucoup.

Monsieur Arya, vous avez une minute.

M. Chandra Arya: Monsieur Samray, le gouvernement fédéral, d'autres entités de l'industrie et vous-même êtes impliqués dans un conflit depuis les six ou sept dernières années. Que proposez-vous, et qu'aimeriez-vous voir dans la nouvelle entente?

M. Jean-François Samray: Je ne vais pas dire, pendant une séance publique devant votre comité, ce que je recherche précisément, parce que je ne négocie pas en public.

Une chose est sûre, c'est qu'il faut obtenir le soutien de tout le gouvernement canadien et il faut être à Washington sur une base quotidienne pour arriver à une entente dans le cadre de laquelle tout le monde est gagnant. Les Américains ont besoin de nos produits. Nous sommes ici. Nous produisons moins qu'avant en raison des feux et de la biodiversité, un dossier que nous prenons au sérieux au Canada. Par conséquent, le bois auquel vous vous attendiez tous a brûlé. Maintenant, le volume sera moins élevé. Je crois que les entreprises américaines seraient contentes d'apprendre cela.

Nous devons trouver une solution à long terme pour le bois d'œuvre. Je ne veux pas que cela dure aussi longtemps que la taxe du poulet, qui dure depuis 60 ans entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Quand on veut, on peut. Il y a une volonté de négocier de notre côté. Nous voulons être là avec le gouvernement pour trouver une entente à long terme avec les États-Unis.

● (1830)

La présidente: Merci beaucoup.

Merci à tous les députés et à tous les témoins.

Lundi, nous passerons encore une heure sur le dossier du bois d'œuvre. La deuxième heure sera consacrée à l'étude des émissions du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, que nous allons entamer.

Merci beaucoup.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>